









Lieu historique national du Canada de

Grand-Pré

Plan directeur

2012





HIVER 2012

Lieu historique national du Canada de

Grand-Pré

Plan directeur

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le directeur général de Parcs Canada, 2012.

This publication is also available in English.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Parcs Canada

Lieu historique national du Canada de Grand-Pré, plan directeur.

Publ. aussi en anglais sous le titre: Grand-Pré National Historic Site of Canada management plan. Également disponible sur l'Internet. ISBN 978-1-100-92429-8

No de cat.: R64-105/79-2010F

- 1. Lieu historique national de Grand-Pré (N.-É.)--Gestion.
- 2. Lieux historiques--Nouvelle-Écosse--Gestion.
- 3. Lieux historiques--Canada--Gestion.
- I. Titre.

FC2314 G72 P3714 2010 971.6'34 C2009-980237-6

Pour de plus amples renseignements sur le plan directeur ou sur le Lieu historique national du Canada de Grand-Pré, s'adresser au :

Lieu historique national du Canada de Grand-Pré C.P. 150, Grand Pré (N.E.) B0P 1M0

tél.: 902-542-3631; téléc: 902-542-1691 courriel: grandpre_info@pc.gc.ca

www.parcscanada.gc.ca/

Avant-propos



Fort de ses 100 ans, le réseau des lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation géré par Parcs Canada offre aux Canadiennes et aux Canadiens, de même qu'aux visiteurs de partout dans le monde, la possibilité de profiter pleinement de notre merveilleux pays et d'y vivre des expériences exceptionnelles.

Du plus petit parc national au lieu historique national le plus couru, en passant par l'aire marine nationale de conservation la plus vaste, chacun des trésors nationaux du Canada multiplie les possibilités d'apprécier le patrimoine historique et naturel de notre pays. Ces lieux constituent des sources d'inspiration, de détente, d'apprentissage et de découverte. Ils représentent ce que le Canada a de mieux à offrir, et c'est grâce à ces lieux spéciaux que nous sommes tous profondément liés à notre identité canadienne.

Ces endroits irremplaçables, ce riche patrimoine, nous a été confié il y a une centaine d'années. Aujourd'hui, nous continuons de développer le réseau pancanadien d'aires protégées, nous réfléchissons à sa croissance constante et nous planifions pour les années à venir. Ce faisant, nous avons le souci constant de favoriser la création de liens durables avec notre patrimoine et d'encourager des moyens de profiter de nos lieux protégés tout en les préservant pour les générations à venir.

Nous envisageons un avenir dans lequel ces lieux spéciaux aident les Canadiens et Canadiennes à apprécier et comprendre leur pays et contribuent au bien-être économique des régions comme à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement est de promouvoir une culture de conservation du patrimoine au Canada en offrant aux citoyens des possibilités exceptionnelles de tisser des liens personnels avec notre patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada de Grand-Pré. Je suis très reconnaissant envers les nombreuses personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan, en particulier l'équipe dévouée de Parcs Canada, ainsi que tous les organismes locaux et les individus qui ont fait preuve d'enthousiasme, de travail acharné, d'esprit de collaboration et d'un sens extraordinaire de l'intendance.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, c'est avec plaisir que j'approuve le plan directeur du lieu historique national du Canada de Grand-Pré.

Ministre canadien de l'Environnement et ministre responsable de Parcs Canada,

Lieu historique national
du Canada de Grand-Pré
Plan directeur

ı						- 1			
ı	+2	2 C(٦m	۱m	۱ar	าก	21	\cap	nc
ı	ııc	ラしし	ווע	11 1	ıaı	IU	αı	IU	IIO

 $Re command \'e\ par:$

Alan Latourelle Directeur général de l'Agence Parcs Canada

Robert Sheldon Directeur d'unité de gestion Nord du Nouveau-Brunswick Parcs Canada

Sommaire

Le présent document remplace le plan directeur du lieu historique national du Canada de Grand-Pré¹ qui a été déposé au Parlement en avril 2001 et reflète l'orientation énoncée dans le Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada (2008). Ce nouveau plan directeur offre une approche intégrée de la mise en œuvre des trois volets du mandat de Parcs Canada, soit protéger les ressources patrimoniales, faciliter la création d'expériences pour les visiteurs et favoriser chez le public l'appréciation et la compréhension des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada.

Durant le processus de mise à jour du plan directeur du lieu historique national de Grand-Pré, Parcs Canada a consulté les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, le public, les partenaires et les intervenants pour cerner les enjeux auxquels le lieu est confronté, pour préciser la vision du lieu et pour déterminer les possibilités qui aideront l'Agence à accomplir son mandat. Un rapport sur l'état du lieu a été réalisé en 2009 et a permis de cerner les principaux enjeux et défis relatifs à la gestion de Grand-Pré. Le présent plan directeur vise les principaux enjeux et défis suivants :

- important déclin du nombre de visiteurs;
- éléments de l'expérience du visiteur, comme la planification de la visite, la communication de messages sur le lieu et la signalisation;
- activités d'éducation et de diffusion externe limitées:
- entretien du lieu administré depuis l'acquisition de terrains additionnels abritant d'importantes ressources culturelles;

- besoin d'améliorer la présentation et l'interprétation des vestiges archéologiques de l'établissement acadien datant du 17e et du 18e siècles et d'accroître le sentiment d'attachement à ces vestiges;
- désintéressement croissant des résidents des environs:
- contribution aux efforts visant l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Parcs Canada travaillera à renforcer la collaboration qui existe déià avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et à entreprendre des projets d'intérêt commun. Parcs Canada collaborera également avec les représentants des communautés mi'kmag de la Nouvelle-Écosse dans le but de déterminer des possibilités de participation aux activités des comités consultatifs.

Ce plan présente pour le lieu historique national de Grand-Pré une vision qui guidera ce dernier au cours des dix à quinze prochaines années. L'atteinte de cette vision s'appuie sur trois stratégies clés. Chacune de ces stratégies, ainsi que les objectifs, les cibles et les mesures connexes abordent les enjeux cernés dans le rapport sur l'état du lieu de 2009. Ce plan comprend également des stratégies spécifiques à la « propriété triangulaire », aux « champs » et aux « jardins commémoratifs ».

Parcs Canada maintient son engagement à l'égard de la création de possibilités d'expérience pour les visiteurs, de la mobilisation des partenaires et des intervenants, et de la protection des ressources culturelles. Toutefois, les orientations stratégiques présentées dans le présent document sont axées sur de nouveaux domaines. Les trois stratégies clés élaborées dans le cadre du plan directeur sont les suivantes:

¹Appelé « lieu historique national de Grand-Pré » dans le présent plan directeur.

STRATÉGIE CLÉ 1 : S'ÉTABLIR EN BORDURE DES MARAIS ET FAIRE VIBRER L'ÂME DE L'ACADIE

Cette stratégie vise principalement à enrichir l'expérience du visiteur en donnant à ce dernier l'accès direct aux vestiges du passé, ainsi qu'aux services et aux activités du présent. Le but est de développer les expériences actuelles afin de rejoindre un public plus vaste de manière à favoriser le rapprochement avec le lieu. L'ensemble du lieu doit être examiné afin de déterminer les secteurs et les thèmes qui peuvent offrir de nouvelles possibilités sans engager d'investissements majeurs en matière d'infrastructure. La collaboration avec les partenaires et les intervenants permettra de mieux comprendre et cerner les marchés du lieu, et d'élaborer des possibilités d'expérience fondées sur les intérêts et les besoins des segments de marché.

Les vestiges archéologiques de l'établissement acadien seront compris, préservés et présentés de manière à donner aux visiteurs un aperçu du village, de l'emplacement des maisons, des chemins et des activités qui s'y déroulaient. La Déportation demeurera un élément important de l'interprétation du lieu, cependant davantage d'efforts seront déployés afin de présenter la vie dans le village de Grand-Pré avant 1755 et les ressources culturelles qui en témoignent. Ces travaux seront réalisés en établissant avec les universités de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick des partenariats qui favoriseront la recherche et l'interprétation des ressources au lieu historique national de Grand-Pré. Les visiteurs pourront réfléchir à la signification du lieu, contempler son milieu rural et s'en rapprocher, pour le plaisir et l'apprentissage.

La compréhension des intérêts des visiteurs est à la base de cette stratégie clé. Cette information est utilisée pour élaborer de nouveaux produits qui fourniront des moyens de rapprocher les Canadiens de l'histoire et des ressources culturelles du lieu sur le site Web, d'attirer davantage de visiteurs locaux, de promouvoir le lieu auprès de publics plus vastes et de nouveaux marchés, d'élaborer de nouveaux produits, de mettre en valeur le lieu historique, de favoriser l'assiduité des visiteurs et, par la même occasion, de remédier à la baisse de l'affluence.

STRATÉGIE CLÉ 2: LE PARTAGE DE L'INTENDANCE GRÂCE AUX PARTENARIATS

L'objectif premier de cette stratégie consiste à intensifier les efforts d'intendance partagée du lieu historique grâce à des partenariats. Le lieu historique national de Grand-Pré est un point d'intérêt important dans la collectivité de Grand Pré, le comté de Kings et la vallée de l'Annapolis. Il revêt également une grande importance spirituelle et culturelle pour les Acadiens, ce qui favorise chez ces derniers un sens de l'intendance unique. En fait, ce sens de l'intendance se concrétise dans les services aux visiteurs qu'offre la Société Promotion Grand-Pré, un organisme créé par la Société nationale de l'Acadie et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse.

La proposition d'inscription de Grand Pré à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pourrait attirer un public international, au-delà des Acadiens et de leurs descendants. Cette stratégie clé sera axée sur le maintien ou la redéfinition des partenariats existants afin de tirer profit de cette possibilité. Parcs Canada créera de nouveaux réseaux et contacts pour rejoindre de nouveaux marchés et offrir aux visiteurs toute une gamme d'expériences. Parcs Canada accroîtra sa présence au lieu historique national afin d'appuyer l'orientation de l'Agence dans les domaines de l'expérience du visiteur, des relations externes, de la diffusion externe et l'éducation du public et de la protection des ressources culturelles en collaboration avec la Société Promotion Grand-Pré, les collectivités locales et d'autres partenaires stratégiques.

Cette stratégie clé sera axée sur le renforcement du sens de l'intendance chez les résidants de la région et les Néo-Écossais vivant en périphérie de la vallée de l'Annapolis. Ce sentiment s'est estompé en partie avec l'introduction de droits d'entrée. Parcs Canada accroîtra pour les intervenants et les partenaires les possibilités d'influencer la gestion du lieu historique national et d'y contribuer en collaborant avec les associations communautaires pour renforcer le lien entre le lieu et les collectivités avoisinantes. Avec l'aide de Parcs Canada, la Société Promotion Grand-Pré a pris des mesures pour comprendre ses marchés. Elle a depuis mené une étude de marché qui lui a permis de cerner

de nouveaux marchés, de créer de nouveaux produits et de promouvoir le lieu.

Le lieu historique national de Grand-Pré attire des chercheurs qui étudient les vestiges archéologiques, la généalogie acadienne, ainsi que les objets et les archives historiques. Une collaboration plus constante entre Parcs Canada et les organismes de recherche, dans le cadre des priorités de recherche déterminées pour le lieu, favoriserait également un sens de l'intendance chez ces chercheurs.

STRATÉGIE CLÉ 3: ANCRER LE « PARC » DANS LES COLLECTIVITÉS AVOISINANTES

Cette stratégie vise principalement à changer la perception de ce que représente le lieu historique pour les résidants des collectivités locales et de la vallée de l'Annapolis, afin qu'il soit présent dans leur quotidien et, par conséquent, qu'il ait une pertinence accrue à leurs yeux. Il semble que l'introduction de droits d'entrée ait entraîné la perte d'une partie du caractère communautaire du lieu historique national de Grand-Pré, caractère pourtant central de ce lieu. Dans le passé, la communauté élargie du lieu historique national de Grand-Pré réunissait un plus grand nombre de résidants de la vallée de l'Annapolis et de la municipalité régionale d'Halifax. Ces gens y venaient tout simplement pour profiter de la beauté naturelle et du cadre historique du lieu. La perception de certains usagers à l'égard du lieu historique a toutefois changé: cet endroit qu'on fréquentait pour le simple plaisir est devenu pour eux une sorte d'attraction « muséologique » où des « visiteurs » se rendent. De ce fait, le lieu his-

torique a perdu une bonne part de son soutien local, ainsi qu'une clientèle précieuse.

La présente stratégie mettra l'accent sur la reconquête de la population locale et des résidants de la vallée de l'Annapolis en donnant au lieu historique national un rôle plus actif en tant que ressource communautaire de valeur et lieu de rassemblement pour des événements locaux et régionaux. En présentant Grand-Pré comme une destination à « redécouvrir », Parcs Canada tentera de rétablir la fréquentation du lieu historique national par ces utilisateurs. En outre, sa candidature à l'UNESCO a donné au lieu une plus grande visibilité dans les médias et, plus encore, a créé pour Parcs Canada une occasion de travailler en collaboration avec les membres de la collectivité locale, de rétablir des liens avec leur quotidien et ainsi d'augmenter la pertinence du lieu à leurs yeux. Parcs Canada compte augmenter sa présence au lieu historique national afin de s'assurer de l'entière réalisation de son mandat.

Parcs Canada accentuera sa collaboration avec l'industrie touristique et les entreprises locales intéressées pour pénétrer de nouveaux marchés ou renforcer les marchés existants et devenir une destination clé dans la région. Le lieu fait partie intégrante du tissu social et économique de la région et Parcs Canada s'attachera à maintenir des relations positives avec les communautés. Afin de rejoindre les Canadiens qui n'ont pas la possibilité de s'y rendre, Parcs Canada augmentera ses activités de sensibilisation au lieu et aux raisons qui militent en faveur de sa désignation en organisant diverses activités éducatives et en augmentant sa présence sur le Web.

Table des matières

Avan	ıt-proposiii
Reco	ommandationsv
Som	maire vii
1.0	Introduction1
1.1	But du plan directeur1
1.2	Fondement législatif et stratégique du plan directeur2
1.3	Planification en fonction du mandat de Parcs Canada
1.4	Contexte régional et emplacement géographique3
1.5	Participation formelle de tiers4
1.6	Processus de planification et participation du public
2.0	Importance du lieu patrimoniale protégé7
3.0	Contexte de planification et situation actuelle11
3.1	Contexte de planification et situation actuelle11
3.2	Engagement des Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse,
	des partenaires et des résidants locaux
3.3	Résumé des principaux enjeux et défis qui touchent
	le lieu historique national de Grand-Pré
4.0	Énoncé de vision17
5.0	Stratégies clés
5.1	Stratégie clé 1 : S'établir en bordure des marais et
	faire vibrer l'âme de l'Acadie19
5.2	Stratégie clé 2 : Le partage de l'intendance grâce
	aux partenariats
5.3	Stratégie clé 3 : Ancrer le « parc » dans les
	collectivités avoisinantes
6.0	Approche de gestion par secteur33
6.1	La propriété triangulaire et les champs33
6.2	Les jardins commémoratifs
7.0	Partenariats et participation du public
7.1	Relations positives avec la communauté acadienne39
7.2	Encourager la participation du public au
	lieu historique national de Grand-Pré
7.3	Assurer la liaison avec la collectivité40
7.4	Coopération avec les établissements de recherche
7.5	Grand Pré, site du patrimoine mondial de l'UNESCO40
7.6	Collaboration avec l'industrie touristique41

7.7	Stratégies de surveillance de l'efficacité des partenariats et des initiatives d'engagement du public						
8.0	Administration et exploitation						
9.0	Surveillance et établissement de rapports 47						
10.0	Résumé de l'évaluation environmentale stratégique 49						
Référ	ences						
Annexes Annexe 1 – Glossaire des termes							
Reme	erciements79						
Liste des cartes Carte 1 – Contexte régional							
ACTOR BEEF CLMH CSA CTAC DAR DSWI EEV GRC LHNC OMD PIV REL SPM UNES	Commission des lieux et monuments historiques du Canada Centre de services de l'Atlantique Commission du tourisme acadien du Canada atlantique Dominion Atlantic Railway NA Destination Southwest Nova Association Évaluation de l'expérience du visiteur Gestion des ressources culturelles Lieu historique national du Canada Organisations de marketing de destinations Programme d'information sur les visiteurs Rapport sur l'état du lieu Site du patrimoine mondial						

1.0 Introduction



Chris Reardon

1.1 BUT DU PLAN DIRECTEUR

Parcs Canada a l'importante responsabilité d'administrer le réseau de lieux historiques nationaux, de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation du Canada - une responsabilité envers le gouvernement et la population canadienne. Le mandat de Parcs Canada, sur lequel repose toute la planification de gestion, comporte trois volets : protéger les ressources patrimoniales, faciliter la création d'expériences pour les visiteurs et favoriser chez le public l'appréciation et la compréhension des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada. Afin de favoriser chez les Canadiens et les Canadiennes un fort sentiment d'attachement à l'égard de leurs lieux patrimoniaux, Parcs Canada facilite les occasions de découvrir, d'apprécier et de mieux comprendre ces endroits spéciaux tout en veillant à ce qu'ils continuent de rester accessibles aux générations futures.

Les plans directeurs fournissent une approche intégrée de l'exécution du mandat de l'Agence, qui consiste à protéger les ressources patrimoniales, faciliter la création d'expériences pour les visiteurs et favoriser chez le public l'appréciation et la compréhension des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada. Pour procéder à cette intégration dans le cadre du processus de planification, les aspects du mandat sont examinés simultanément, de manière globale et selon différentes perspectives.

Les plans directeurs visent à établir une orientation claire pour la gestion et les opérations du parc ou du lieu au cours des dix à quinze prochaines années. Ces plans reflètent les lois et les politiques de l'Agence et sont préparés en consultation avec la population canadienne. Le plan directeur est l'instrument clé permettant d'assurer le respect des engagements pris dans le plan d'entreprise de l'Agence Parcs Canada. Il s'agit du principal document de responsabilisation du lieu. Il est approuvé par le ministre et déposé devant le Parlement.

Les plans directeurs constituent le principal processus de mobilisation permettant aux peuples autochtones, au public, aux partenaires et aux intervenants de participer à un dialogue constructif sur la gestion, où chacun peut contribuer à façonner l'avenir de nos lieux patrimoniaux. Ces plans établissent une vision à long terme claire et des stratégies clés comportant des objectifs atteignables et mesurables, ainsi que des mesures précises pour atteindre ces objectifs.

1.2 FONDEMENT LÉGISLATIF ET STRATÉGIQUE DU PLAN DIRECTEUR

Un contexte législatif et stratégique commun influence la gestion de tous les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada.

En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998), Parcs Canada est chargé d'appliquer la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (2000) et d'assurer l'intégrité commémorative² des lieux historiques nationaux. Conformément à cette loi, un plan directeur est rédigé pour chaque parc national et lieu historique national placé sous la responsabilité de Parcs Canada. Ces plans doivent être réexaminés et mis à jour tous les cinq ans.

Les *Principes directeurs et politiques de gestion* (1994) de Parcs Canada servent de fondement général à l'élaboration des plans directeurs. Le *Guide de la planification de gestion* (2008) décrit quant à lui les principes de l'élaboration des plans directeurs et donne des directives sur la façon de préparer un plan directeur selon l'exécution intégrée du mandat de l'Agence.

Le plan directeur actuel a été approuvé en 2001 et a été passé en revue conformément à l'article 32 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998). Puisque la majorité des mesures de gestion énoncées dans le plan ont été réalisées, un nouveau plan directeur devait être rédigé. Ce nouveau plan fournit l'orientation nécessaire à la gestion des terres acquises depuis 1999.

Parcs Canada est tenu de consulter les Autochtones au sujet de toute question susceptible d'avoir une incidence sur les droits existants - ancestraux ou issus de traités. L'Agence accorde aussi une importance particulière à l'établissement de relations mutuellement avantageuses avec les Autochtones. Pour y arriver, Parcs Canada a entrepris un processus de consultation sur le présent plan directeur avec des représentants des treize Premières nations mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et avec le Conseil des autochtones de la Nouvelle-Écosse. Les consultations fournissent une excellente occasion de partager de l'information et de renforcer les collaborations qui existent déjà entre Parcs Canada et les Mi'kmag de la Nouvelle-Écosse.

1.3 PLANIFICATION EN FONCTION DU MANDAT DE PARCS CANADA

Mandat de Parcs Canada

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

(Charte de l'Agence Parcs Canada)

Le mandat de Parcs Canada couvre trois secteurs d'activités complémentaires :

- protéger les ressources patrimoniales;
- faciliter la création d'expériences enrichissantes pour les visiteurs;
- favoriser chez le public l'appréciation et la compréhension du patrimoine canadien.

Protection des ressources patrimoniales

La protection des ressources patrimoniales est liée au principe d'intégrité commémorative, qui assure le bon état ou le caractère intégral des lieux historiques nationaux du Canada.

Expérience enrichissante pour les visiteurs

Lexpérience du visiteur se définit comme la somme des rapports personnels qu'un visiteur entretient avec les lieux patrimoniaux protégés et les gens, une interaction qui éveille les sens, suscite des émotions, stimule l'esprit et crée chez lui un sentiment d'attachement à ces endroits spéciaux.

Appréciation et compréhension du public

Parcs Canada vise à joindre les Canadiens et les Canadiennes dans leur foyer, durant leurs loisirs, à l'école et dans leur collectivité grâce à des initiatives de communications et d'éducation conçues pour accroître la sensibilisation, la compréhension, l'appréciation, le soutien et l'engagement à l'égard du patrimoine naturel et historique des lieux administrés. Parcs Canada cherche ainsi à favoriser chez eux l'appréciation de l'importance des lieux historiques nationaux protégés en leur nom. Parcs Canada offre des occasions d'éducation et de diffusion externe permettant aux Canadiens et aux Canadiennes de découvrir et de connaître ces endroits à partir de leurs foyers, de leurs écoles et de leurs collectivités. L'Agence cherche aussi à faire participer les intervenants et les partenaires à la protection et à la mise en valeur des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada.

1.4 CONTEXTE RÉGIONAL ET EMPLACEMENT **GÉOGRAPHIQUE**

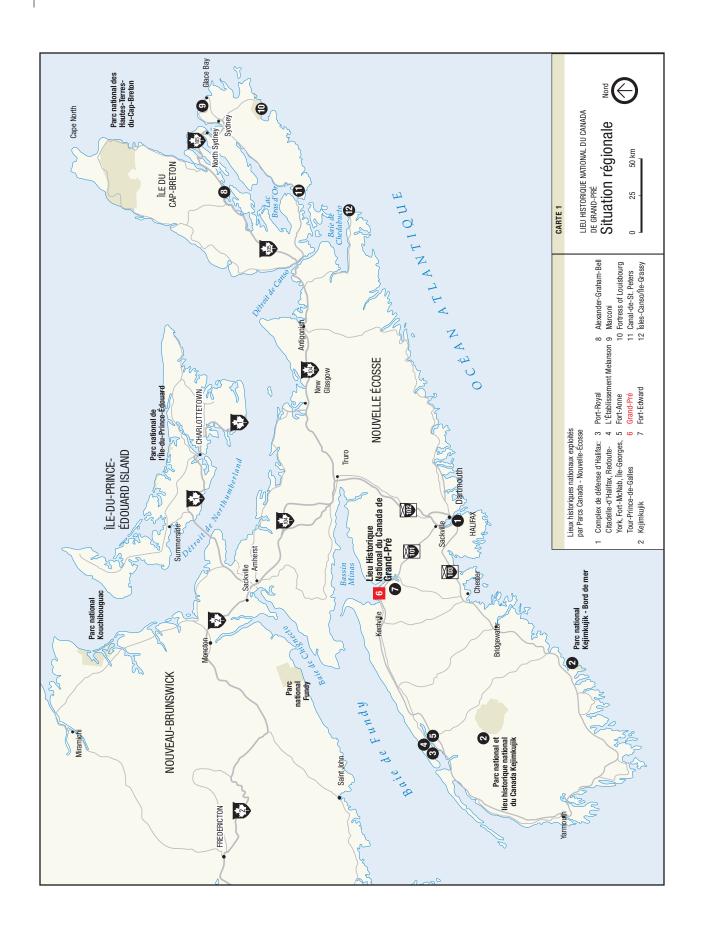
Le lieu historique national de Grand-Pré est situé dans la pittoresque vallée de l'Annapolis, en Nouvelle-Écosse. Le lieu se trouve aux limites du village de Grand Pré³, à environ 10 km à l'est de Wolfville, dans la Municipalité du comté de Kings, et à environ une heure de route de la Ville d'Halifax (carte 1). La zone administrée de la propriété de Parcs Canada ne représente qu'une petite partie de ce qu'était durant la première moitié du 18e siècle un vaste lieu d'établissement acadien, mais demeure à ce jour un endroit symbolique pour

les Acadiens du monde entier qui reviennent visiter le lieu année après année.

L'ensemble de la région où se trouve le lieu historique national de Grand-Pré fait l'objet de pratiques agricoles intensives, et ce, depuis la période allant de la fin du 17e siècle au début du 18e siècle, quand les Acadiens ont réclamé à la mer les marais salins. Le paysage agricole dominant la région à l'époque et encore de nos jours est sans contredit le marais de Grand Pré, qui comptait environ 1 200 hectares de terres humides à l'origine. Ces terres ont été endiguées par les Acadiens, puis reprises et entretenues par les *Planters* de la Nouvelle-Angleterre. Le marais s'étend tout le long de la limite nord du lieu historique national de Grand-Pré. Les trois autres limites du lieu historique national se trouvent sur les « terres hautes », caractérisées par des collines ondoyantes, des fermes et des résidences, des vignobles et des vergers. Le lieu historique national de Grand-Pré, de même que les secteurs adjacents de North Grand Pré (Long Island), du marais de Grand Pré, d'Hortonville, d'Horton Landing, du village de Grand Pré et tout le secteur allant jusqu'à la rivière Gaspereau sont situés à l'intérieur des limites désignées du lieu historique national du Canada de l'Arrondissement-Rural-Historiquede-Grand-Pré.

Au moment de son acquisition par Parcs Canada en 1957, le lieu couvrait une superficie de 10,2 hectares. Depuis, cette superficie a plus que doublé pour couvrir 24,06 hectares, grâce à l'acquisition de propriétés au sud du parc originel. La désignation ne comprenait au départ que la propriété transférée à l'Agence Parcs Canada en 1957. Toutefois, une recommandation faite en 2007 à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) et visant à appliquer la désignation à l'ensemble de la propriété administrée (la propriété administrée comprenait alors les terrains acquis en 1957 et en 1999) a reçu le soutien de la CLMHC et l'approbation du ministre. Cette décision s'appuyait sur le fait que les terres acquises en 1999 comprenaient des ressources

³ Le nom du village actuel de Grand Pré ne comprend pas de trait d'union, cependant, on utilise le trait d'union dans les références au village historique de Grand-Pré et au lieu historique national.



culturelles importantes qui étaient directement liées aux motifs de la désignation. Les terres acquises par Parcs Canada en 2009 ne sont pas incluses dans la zone désignée. Elles font toutefois partie de l'ensemble de la propriété administrée.

1.5 PARTICIPATION FORMELLE DE TIERS

Bien que le lieu historique national de Grand-Pré soit administré par Parcs Canada, les services au public sont assurés par la Société Promotion Grand-Pré en vertu d'un contrat. La Société Promotion Grand-Pré a déployé des efforts pour promouvoir le lieu, en particulier auprès de la communauté acadienne, et pour organiser des activités d'ordre culturel et autres qui améliorent l'utilisation du lieu pour diverses occasions. Actuellement, le personnel de Parcs Canada sur place est composé d'un employé permanent et de quatre préposés à l'entretien saisonniers.

1.6 PROCESSUS DE PLANIFICATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

La planification de gestion est effectuée selon un cycle quinquennal débutant par l'évaluation de l'état du lieu, suivie de l'examen des réalisations depuis le dernier plan directeur, puis de la projection dans l'avenir grâce à un exercice sur la vision ayant pour but de déterminer l'orientation à suivre pour la gestion du lieu.

Le rapport sur l'état du lieu historique national de Grand-Pré a fourni un aperçu de l'état actuel de la protection, de l'expérience du visiteur et de l'éducation du public au lieu historique et a permis de cerner les enjeux et les défis qui touchent le lieu.

La participation du public constitue un aspect important du plan directeur. Du mois de juin au juillet 2009, des membres du personnel, des intervenants et des partenaires constituant un échantillon représentatif d'organisations et de groupes d'intérêts se sont réunis lors d'ateliers, de réunions et d'activités portes ouvertes pour contribuer activement à l'élaboration du plan directeur.

Les discussions lors de ces ateliers, réunions et activités portes ouvertes étaient axées



Vue aérienne du lieu. Christophe Rivet

sur la manière dont le lieu historique national de Grand-Pré peut activement participer à la vie des collectivités avoisinantes et sur la façon dont les partenariats peuvent enrichir les expériences des visiteurs au lieu historique. Les participants ont donné de leur temps pour faire part de leurs idées et contribuer à l'élaboration d'une vision pour l'avenir du lieu historique. Lors de ces discussions, Parcs Canada a été en mesure d'ébaucher un nouvel énoncé de vision, de clarifier les enjeux et d'élaborer des stratégies clés pour réaliser son mandat.

Les Mi'kmag de la Nouvelle-Écosse revendiquent des titres ancestraux non éteints et des droits issus de traités dans toute la province. Le « processus néo-écossais » est le forum où les Mi'kmaq et les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Canada règlent les questions liées aux droits conférés aux Mi'kmag dans les traités, aux droits des Autochtones, notamment aux titres ancestraux, et à la gouvernance par les Mi'kmaq. Les participants sont des Mi'kmag de la Nouvelle-Écosse, représentés par l'Assemblée des chefs mi'kmag de la Nouvelle-Écosse, et les gouvernements provincial et fédéral. L'exploitation des ressources dans les parcs et les lieux historiques nationaux ainsi que l'exercice d'autres droits autochtones ou issus de traités font actuellement l'objet de discussions à la table de négociation du processus néo-écossais.

L'Agence Parcs Canada est tenue de consulter les Autochtones au sujet de toute question susceptible d'avoir une incidence sur les droits existants – ancestraux ou issus de traités. Elle accorde aussi une importance particulière à l'établissement de relations mutuellement avantageuses avec les Autochtones. Pour y arriver, Parcs Canada continuera de travailler avec les Mi'kmag de la Nouvelle-Écosse sur les

enjeux relatifs à la planification de la gestion et à d'autres questions d'intérêt pour les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.

Les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse ont été consultés lors d'un processus officiel. Les arrangements demandés durant la consultation ont été pris en compte dans le présent plan directeur.

2.0 Importance du lieu patrimonial protégé



Artiste, Claude Picaro

La zone administrée de la propriété de Parcs Canada ne représente qu'une petite partie de ce qu'était durant la première moitié du 18e siècle un vaste lieu d'établissement acadien. À l'origine, Grand-Pré comprenait les terres qui forment aujourd'hui les collectivités distinctes de North Grand Pré (Long Island), Hortonville, Horton Landing, Lower Wolfville et le village de Grand Pré susmentionné (carte 2).

La Nouvelle-Écosse compte de nombreux autres lieux historiques nationaux étroitement liés au lieu historique national de Grand-Pré, soit tous les lieux mettant en valeur l'histoire acadienne dans les Maritimes (comme les lieux historiques nationaux de Beaubassin, de Fort-Beauséjour-Fort-Cumberland, de l'Établissement-Melanson, de Port-la-Joye-Fort

Amherst et du Monument-Lefebvre) et bon nombre des lieux présentant principalement l'histoire britannique (comme les lieux historiques nationaux du Fort-Edward et du Fort-Anne et le Complexe de défense d'Halifax) qui sont intimement liés à la Déportation acadienne en 1755.

Trois principaux motifs justifient la désignation du lieu historique national de Grand-Pré en tant que lieu d'importance historique nationale au Canada:

- le lieu constituait un centre d'activité pour la communauté acadienne de 1682 à 1755;
- le lieu commémore le souvenir de la Déportation des Acadiens, événement qui s'est déroulé à Grand-Pré en 1755;

 le lieu célèbre le profond attachement que les Acadiens du monde entier éprouvent encore aujourd'hui à l'égard de cette région qui est le cœur de leur patrie ancestrale et le symbole des liens qui les unissent.

Les Acadiens commencent à s'établir à Grand-Pré dans le district des Mines au début des années 1680. Ils sont attirés par le vaste marais salin ou pré de 1 200 hectares (*la grand prée*) qu'ils réclament à la mer en l'endiguant et en le dessalant pendant plusieurs décennies. Grand-Pré devient l'établissement le plus populeux d'Acadie, s'étendant sur plusieurs kilomètres le long des terres hautes bordant le vaste marais asséché. Cette collectivité comprend des maisons, des bâtiments agricoles, des entrepôts, des moulins à vent et l'église paroissiale de Saint-Charles-des-Mines.

Aux termes du traité d'Utrecht (1713), l'Acadie est cédée aux Britanniques, cependant la plupart des Acadiens demeurent dans leurs collectivités, y compris à Grand-Pré. Jusqu'au milieu des années 1740, la vie dans la région et dans d'autres districts acadiens est paisible. En fait, cette période est parfois décrite comme un « âge d'or ». La croissance constante de la population acadienne dans différentes régions inquiète toutefois l'administration britannique, basée à Annapolis Royal jusqu'en 1749 et à Halifax à compter du milieu de 1749. Les autorités britanniques craignent de ne pas pouvoir compter sur la neutralité des Acadiens, qui sont catholiques et entretiennent des liens avec les colonies françaises voisines (aujourd'hui l'île du Cap-Breton et l'Île-du-Prince-Édouard). Elles veulent que les « Français neutres » deviennent de véritables sujets britanniques. Les Acadiens, quant à eux, insistent sur le fait qu'ils ont été neutres et qu'ils ont l'intention de le rester.

Entre 1744 et 1747 de nombreux développements viennent compliquer grandement la situation dans la région. Vers la fin de 1746, les autorités britanniques envoient environ 500 soldats de la Nouvelle-Angleterre établir un poste à Grand-Pré. Les soldats réquisitionnent alors 24 maisons acadiennes. En 1747, au beau milieu d'une nuit de février, pendant que fait rage une tempête de neige, un détachement français du Canada (composé de 250 soldats français et de 50 guerriers



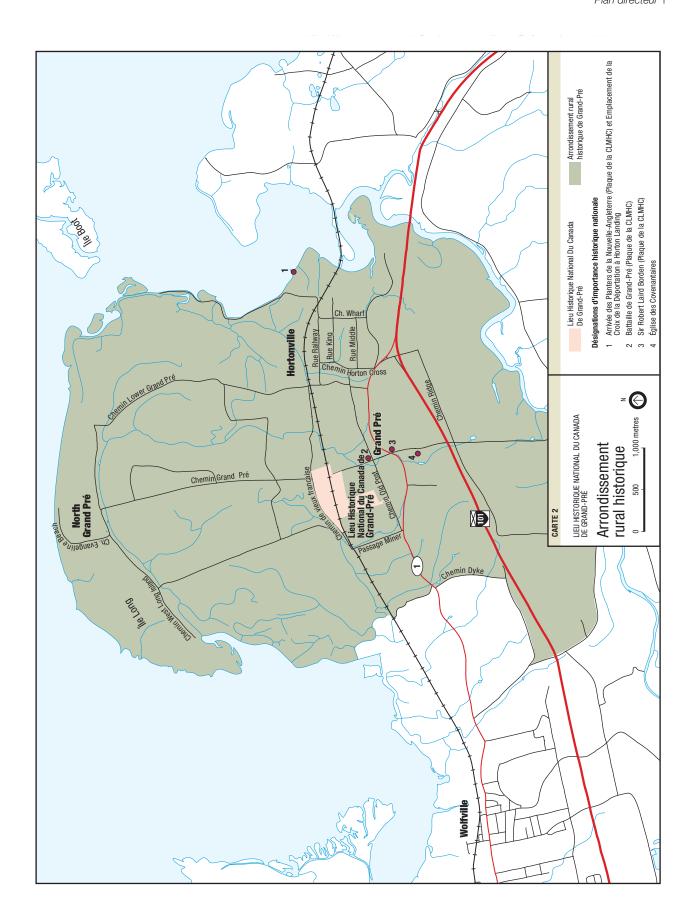
Rob Ferguson

amérindiens) surprend les soldats. Connu sous le nom de « bataille de Grand-Pré », cet affrontement entraîne la mort d'au moins 80 soldats de la Nouvelle-Angleterre, dont leur commandant. En 1924, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a désigné l'attaque de 1747 événement d'importance historique nationale. Des plaques commémoratives ont été érigées à quelques centaines de mètres du lieu historique national de Grand-Pré.

Les historiens ont parfois une interprétation différente de la Déportation des Acadiens, qui s'est déroulée de 1755 jusqu'en 1762. Toutefois, ils s'entendent tous sur la conséquence tragique de la Déportation sur les Acadiens et leurs collectivités. La région de Chignectou est la première région acadienne touchée par la politique de déportation, au début d'août 1755. Suivent Grand-Pré et Pisiquid (Windsor) à compter du 5 septembre 1755.

L'expulsion de l'ensemble de la population vivant à Grand-Pré et dans les villages avoisinants ne se termine qu'à la fin d'octobre 1755, quand les résidants de la région sont embarqués dans des navires à destination de la Pennsylvanie, de la Virginie, du Maryland, du Connecticut et du Massachusetts. En tout, quelque 2 200 Acadiens sont déportés de la région des Mines en 1755. C'est donc plus du tiers des 6 000 Acadiens qui sont expulsés de la Nouvelle-Écosse durant la première année de la Déportation.

Suite à la Déportation acadienne, les autorités britanniques s'attendent à la migration vers le Nord de colons de la Nouvelle-Angleterre appelés *Planters* (un vieux mot qui veut dire « colon ».) La première grande vague





La statue d'Évangéline et l'église commémorative. Chris Reardon

arrive en Nouvelle-Écosse en 1760. Entre 1760 et 1768, quelque 8 000 hommes, femmes et enfants de la Nouvelle-Angleterre viennent s'établir en Nouvelle-Écosse. Les *Planters* s'installent entre autres à Grand-Pré, qu'ils renomment Horton.

Les *Planters* qui s'établissent à Grand-Pré (Horton) se tournent vers les Acadiens déplacés, emprisonnés à Halifax et au fort Edward, pour apprendre à construire et à réparer les digues. Les Planters et leurs descendants deviennent à leur tour des maîtres de la construction de digues. Ils entretiennent les structures construites par les Acadiens et plus tard endiguent les marais salins et gagnent davantage de terrain sur la mer.

En 1847, le poète américain Henry Wadsworth Longfellow publie *Evangeline: A Tale of Acadie.* Ce poème épique relatant la tragédie acadienne connaît un succès à l'échelle internationale. L'histoire débute à Grand-Pré, un choix qui encouragera de nombreux touristes à se rendre à cet endroit vers la fin du 19° siècle et durant tout le 20° siècle.

Grand-Pré devient une importante destination touristique et la vallée de l'Annapolis est souvent décrite comme le « pays d'Évangéline ». La société Dominion Atlantic Railway (DAR) demande à l'architecte Percy Nobbs d'aménager à Grand-Pré un parc où elle érige une statue d'Évangéline et met en valeur un ancien puits et d'autres caractéristiques. La DAR avait obtenu le terrain du bijoutier John Frederic Herbin de Wolfville, qui l'avait acheté pour le protéger au nom des Acadiens de l'époque et de leurs descendants. Peu de temps après, des Acadiens des Maritimes entreprennent un projet de construction d'une église-souvenir sur le terrain du parc à Grand-Pré. L'église est conçue selon les plans de l'architecte René A. Fréchet et érigée en 1922. Depuis lors, l'église demeure l'exemple par excellence de l'attachement des Acadiens à ce lieu et un symbole de leur identité.

L'entente conclue en 1956 entre le gouvernement fédéral et la Société Nationale l'Assomption, qui agit au nom du peuple acadien, reconnaît que « le Parc de Grand-Pré constitue le foyer historique le plus important du peuple acadien, qu'il évoque ses heures les plus douloureuses et les plus héroïques et qu'il doit rappeler aux générations futures l'exemple d'un peuple courageux, dont la culture et les actions ne cesseront d'enrichir la nation canadienne ».

Le gouvernement du Canada se porte acquéreur du parc commémoratif de Grand-Pré en 1957 et le classe lieu historique national en 1961.

3.0 Contexte de planification et situation actuelle



Chris Reardon

3.1 CONTEXTE DE PLANIFICATION ET SITUATION ACTUELLE

Malgré les raisons plus générales de sa désignation, le lieu est traditionnellement associé à la commémoration de la Déportation et à Évangeline, le personnage principal d'un poème d'Henry Wadsworth Longfellow, un auteur américain du 19° siècle. Ces associations traditionnelles sont en fait la pierre angulaire de l'image de marque du lieu. Avant l'acquisition de nouveaux terrains en 1999 et en 2009, l'offre était principalement axée sur les jardins commémoratifs conçus à la demande de la Dominion Atlantic Railway pour enrichir la découverte du « pays d'Évangeline ».

Le plan directeur du lieu historique national de Grand-Pré de 2001 était axé sur le redéveloppement et la construction d'un nouveau Centre d'accueil. Pour mettre en œuvre le plan, on a donc finalisé l'acquisition du terrain au sud de la propriété originelle en 1999, élaboré un plan d'interprétation et collaboré avec la communauté acadienne, par l'entremise de la Société Promotion Grand-Pré. La mise en œuvre s'est terminée en 2003 par l'inauguration du nouveau Centre d'accueil, qui permettait la réalisation de presque tous les objectifs et des principales améliorations apportées aux installations pour les visiteurs dans le lieu, comme l'indiquait le plan directeur de 2001.

L'acquisition de terrains situés au sud du parc d'originel en 1999 et en 2009 a plus que doublé la superficie de la propriété administrée, qui couvre maintenant 24,06 hectares (carte 3). Au départ, la désignation n'incluait que la propriété transférée à l'Agence Parcs Canada en 1957. Cependant, une recommandation faite en 2007 à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) et visant à appliquer la désignation à l'ensemble de la propriété 2007 a reçu le soutien de la CLMHC et l'approbation du ministre. Cette décision s'appuyait sur le fait que les terres acquises en 1999 comprenaient des ressources



Le Centre d'accueil. Chris Reardon

culturelles importantes qui étaient directement liées aux motifs de la désignation.

En 2009, dans le cadre de ses efforts pour protéger des ressources culturelles et des points de vue importants, Parcs Canada a acquis deux autres terrains. Ces acquisitions permettront à l'Agence de protéger les ressources culturelles, de protéger le lieu de tout aménagement incompatible et peut-être d'offrir aux futurs visiteurs de nouvelles expériences liées à l'arrondissement historique rural national et à une éventuelle désignation de site du patrimoine mondial.

Au printemps de 2010, l'ancien Centre d'accueil, situé sur le terrain originel acquis en 1957 à l'est du chemin de Grand Pré, a été démonté et retiré du lieu. L'aire de stationnement de l'ancien Centre d'accueil est demeurée telle quelle et servira de stationnement auxiliaire pour le lieu historique national.

Les services d'interprétation et d'accueil au lieu historique national ont été assurés en vertu d'un contrat, par la Société Promotion Grand-Pré, avec laquelle l'Agence Parcs Canada collabore depuis plus d'une décennie. La Société Promotion Grand-Pré a déployé des efforts pour promouvoir le lieu, en particulier auprès de la communauté acadienne, et pour organiser des activités d'ordre culturel et autres. Les activités du personnel de Parcs Canada sur place se limitent à l'entretien.

Le lieu historique national fait partie de la propriété inscrite sur la Liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada. Si l'inscription est acceptée, le lieu historique national de Grand-Pré jouera un rôle très important dans la présentation et le soutien de la désignation de l'UNESCO. En tant qu'aire centrale protégée pour l'établissement d'un site du patrimoine mondial, le lieu historique national de Grand-Pré pourrait devenir l'escale et le point de service principaux des visiteurs qui viennent faire l'expérience de Grand Pré à titre de site du patrimoine mondial.

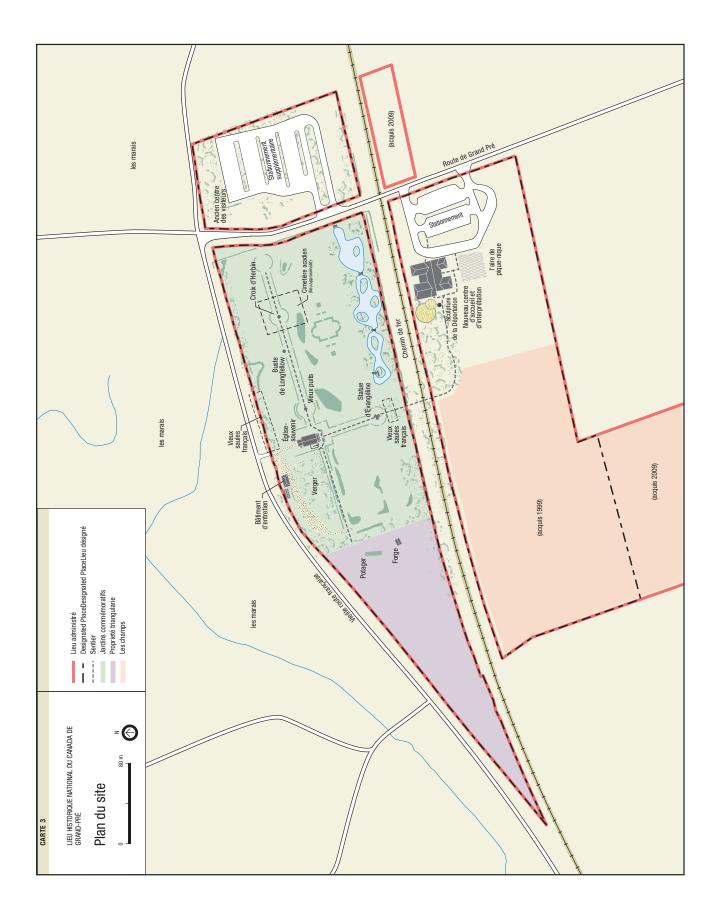
3.2 ENGAGEMENT DES MI'KMAQ DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, DES PARTENAIRES ET DES RÉSIDANTS DE LA RÉGION

L'attachement des résidants de la région au lieu historique national s'est atténué au fil des années en raison de mesures que certains ont interprétées comme des obstacles, notamment le déplacement hors site d'objets relatifs aux *Planters* de la Nouvelle-Angleterre et d'autres objets non acadiens, ainsi que l'introduction de droits d'entrée. De plus, au cours des dix dernières années, la présence de Parcs Canada dans le lieu a été réduite, rendant difficile le maintien du niveau d'engagement de la collectivité locale.

Des rencontres avec les intervenants et les partenaires ont révélé que Parcs Canada pourrait tirer parti d'un certain nombre de possibilités de collaboration dans le but d'améliorer l'expérience du visiteur et les activités qui peuvent rapprocher les résidants de la région du lieu historique national.

En réponse aux commentaires formulés par les intervenants, les partenaires et les résidants de la région lors de l'exercice de consultation du public, des droits d'entrée ne sont maintenant exigés qu'au Centre d'accueil et à l'église-souvenir.

Au fil des ans, Parcs Canada a développé avec la communauté acadienne une relation très positive et enrichissante qui a favorisé un renouvellement de l'intérêt et du soutien à l'égard du lieu. De nombreux événements et activités importants pour la communauté acadienne ont été organisés au lieu historique national. Les plus remarquables ont été le





Des étudiants en archéologie de l'Université Saint Mary's mettent au jour les fondations d'une maison acadienne. Rob Ferguson

Congrès mondial acadien en 2004 et le 250° anniversaire de la Déportation en 2005, deux événements qui ont attiré un grand nombre de visiteurs des communautés acadiennes du monde entier au lieu historique national de Grand-Pré.

Grâce au soutien de la collectivité et des intervenants locaux, Parcs Canada a aussi commémoré avec succès la désignation du lieu historique national du Canada de l'Arrondissement-Rural-Historique-de-Grand-Pré en 2004 et le déplacement de la croix de la Déportation à Horton Landing en 2005. Plus récemment, Parcs Canada a fourni et continue de fournir un appui considérable à l'élaboration de la proposition d'inscription de Grand Pré à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans l'ensemble, la relation avec les résidants de la région est positive, en particulier avec les associations patrimoniales et les organisations de marketing. Le lieu historique national est reconnu pour ses efforts en matière de préservation du patrimoine et a d'ailleurs été contacté afin d'aider à la préservation d'un aboiteau découvert sur les terres endiguées. Parcs Canada et la collectivité locale ont collaboré à bon nombre d'initiatives, dont la préservation de points de vue depuis le lieu, la planification de l'utilisation des terres et la promotion du tourisme patrimonial, du marketing et d'événements spéciaux. Parcs Canada continue d'appuyer la collectivité locale en offrant au lieu historique national un endroit où se tiennent certaines activités locales.

Le lieu historique national est situé dans une région traditionnellement utilisée par les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse. Selon le savoir traditionnel mi'kmaq, la région revêt une importance spirituelle ou sacrée. En raison de leur longue histoire dans la région de Grand Pré, les Mi'kmag de la Nouvelle-Écosse ont un intérêt direct dans les mesures de gestion entreprises au lieu historique national. Les Mi'kmag ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration des expositions et des présentations multimédias du Centre d'accueil, reflétant ainsi leur perspective et prêtant leur voix aux témoignages de leurs ancêtres qui ont côtoyé les Acadiens et qui ont assisté à la Déportation. Cette collaboration entre Parcs Canada et les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse a permis d'améliorer les possibilités d'expérience du visiteur et de bâtir une relation positive.

Parcs Canada et la Société Promotion Grand-Pré ont invité les Mi'kmaq au Congrès mondial acadien de 2004 et à la commémoration de la Déportation en 2005. La participation de ces derniers a été enrichissante, ce qui a renforcé davantage la relation positive entre Parcs Canada et les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.

Le lieu historique national de Grand-Pré a attiré par le passé et continue d'attirer aujourd'hui de nombreux chercheurs qui s'intéressent à l'archéologie, à la généalogie et à l'histoire. L'organisation de conférences, d'activités et de stages pratiques en archéologie en collaboration avec des associations, des universités et des chercheurs a par conséquent contribué à la visibilité du lieu et à la reconnaissance de son importance en tant qu'endroit favorisant la recherche et l'interprétation de l'histoire acadienne.

3.3 RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX ENJEUX ET DÉFIS QUI TOUCHENT LE LIEU HISTORIQUE NATIONAL DE GRAND-PRÉ

Les principaux enjeux et défis qui touchent le lieu historique national de Grand-Pré ont été cernés et sont présentés ci-dessous. Ces enjeux, déterminés dans le Rapport sur l'état du lieu (2009), combinés aux commentaires et aux recommandations formulés durant les consultations publiques en 2009, ainsi qu'au mandat et aux priorités de Parcs Canada, ont offert l'orientation nécessaire à l'élaboration du présent plan directeur.

- Important déclin du nombre de visiteurs;
- Éléments de l'expérience du visiteur, comme la planification de la visite, la communication de messages sur le lieu et la signalisation;
- Activités d'éducation et de diffusion externe limitées:
- Entretien du lieu administré après l'acquisition de terrains additionnels abritant d'importantes ressources culturelles;
- Besoin d'améliorer la présentation et l'interprétation des vestiges archéologiques de l'établissement acadien datant du 17e et du 18e siècle et d'accroître le sentiment d'attachement à ces vestiges;
- Désintéressement croissant des résidants de la région;
- Contribution aux efforts visant l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Énoncé de vision 4.0



Chris Reardon

La vision est un élément essentiel du plan directeur, servant de point de convergence aux futures orientations de gestion du lieu. Cette vision exprime le caractère particulier du lieu historique national de Grand-Pré, un portrait du lieu dans 15 ans et transmet l'esprit des lieux aux Canadiens qui n'auront peut-être jamais la chance de visiter le site.

À l'approche du lieu historique national de Grand-Pré, dans la vallée de l'Annapolis, on peut imaginer comment la communauté acadienne a prospéré sur les rives du bassin des Mines, sous l'œil attentif du légendaire Mi'kmaq Kluscap (Glooscap) qui les observait de sa hutte au sommet du cap Blomidon. En parcourant le lieu, on est envahi par les paysages, les bruits et les odeurs d'un cadre rural

dynamique et vibrant qui évoque cet héritage séculaire partagé.

L'essence de l'endroit se révèle dans les jardins commémoratifs, où les esprits de l'Acadie pleurent toujours la perte de leur terre. Le sentiment d'attachement au site de Grand-Pré est aussi fort aujourd'hui qu'aux premiers temps de la colonie. Le personnel de Parcs Canada et ses partenaires s'affairent à révéler les traces du passé, à mesure que sont dévoilées les différentes couches de l'histoire. Ils mettent au jour les récits de cet endroit unique : les vestiges des caves qui ont servi à entreposer la nourriture au cours des durs hivers, les fondations des demeures qui abritaient les membres de cette communauté « tricotée serrée », les chemins qui permettaient de circuler dans ce grand village, et le cimetière où leurs familles ont été enterrées.

Dans ce milieu agricole serein, vous ne pouvez vous empêcher d'imaginer Grand-Pré au début des années 1750 : les fermiers s'affairent à moissonner une autre récolte abondante tout en écoutant au loin les éclats de rire des enfants qui s'amusent dans les vergers. Demandez à nos guides qualifiés et accueillants de vous expliquer comment bâtir un aboiteau et de vous parler des vastes fermes acadiennes et de leurs innombrables troupeaux de moutons, leurs vaches, leurs cochons et leurs chevaux. La richesse de ces histoires témoigne de la force et de la résilience d'un peuple qui occupera à jamais une place spéciale dans le cœur des Acadiens du monde entier. Une visite à Grand-Pré inspire la découverte du réseau national de trésors canadiens administrés par Parcs Canada.

En été, prenez le temps d'apprécier le romantisme des jardins en fleurs. Admirez le paysage pittoresque et rempli d'histoire qui vous entoure. Découvrez les terres endiguées, aménagées grâce à l'ingéniosité et au dur labeur des Acadiens du 17° et du 18° siècle, et ensuite entretenues par les Planters de la Nouvelle-Angleterre et leurs descendants. Les paysages sont saisissants. Par temps clair, vous pouvez apprécier les vastes terres endiguées et la beauté du cap Blomidon qui s'élève majestueusement du bassin des Mines. En automne, l'odeur des pommes remplit l'air

vif des vergers, et les fruits débordent des paniers, appelant les visiteurs à la cueillette. Les festivals et les événements automnaux et hivernaux invitent la population locale à participer aux activités organisées à Grand-Pré. Au printemps, les écoliers remplissent les salles du Centre d'accueil de leurs rires et de leurs questions curieuses sur la vie des Acadiens, des Mi'kmaq et des Planters de la Nouvelle-Angleterre. Ils sont captivés par les présentations multimédias qui racontent de manière émouvante les moments précédant la Déportation, ainsi que la confusion, l'angoisse et le chagrin éprouvés par les Acadiens lorsqu'ils ont été chassés de leurs terres.

Grand-Pré ouvre la voie à la découverte des autres lieux historiques nationaux et du riche patrimoine de la vallée de l'Annapolis. Le lieu invite les visiteurs à établir des liens entre l'Acadie pittoresque du 18^e siècle et l'Acadie moderne et dynamique d'aujourd'hui. Découvrez pourquoi le lieu historique national du Canada de Grand-Pré occupe une place si importante dans le paysage culturel de cette belle et remarquable communauté à titre de partenaire reconnu qui contribue à faire de la vallée de l'Annapolis une destination touristique vibrante et un endroit où la communauté a conservé au quotidien des liens solides avec son précieux héritage. Reconnue depuis longtemps pour l'attrait universel de son histoire, l'essence de Grand-Pré continue d'inspirer tous ceux qui visitent ce lieu historique unique.

5.0 Stratégies clés



Chris Reardon

Cette section présente les grandes lignes des stratégies clés qui guideront la gestion du lieu historique national de Grand-Pré au cours des dix à quinze prochaines années. Ces stratégies clés transforment la vision en orientations stratégiques plus concrètes. On y met l'accent sur les approches de gestion globales nécessaires à la considération des aspects liés à la protection des ressources patrimoniales, à l'expérience du visiteur et à l'éducation du public et la diffusion externe de manière intégrée. Ces stratégies permettent de tracer un cadre de travail, lequel sert de base à l'établissement de cibles, d'objectifs et de mesures pour le lieu dans son ensemble et pour certains de ses secteurs géographiques spécifiques déterminés sur place.

5.1 STRATÉGIE CLÉ 1 : S'ÉTABLIR EN BORDURE DES MARAIS ET FAIRE VIBRER L'ÂME DE L'ACADIE

Cette stratégie vise principalement à enrichir l'expérience du visiteur en donnant à ce dernier l'accès direct aux vestiges du passé, ainsi qu'aux services et aux activités du présent.

Description de la stratégie clé

Le lieu historique national de Grand-Pré éveille beaucoup d'émotions chez les visiteurs. Pour les Acadiens, le sentiment qu'évoque le lieu est lié à la connaissance du fait qu'un événement d'importance dans l'histoire de leur communauté s'est produit à cet endroit; un événement constituant un élément clé de leur identité. Pour les autres visiteurs, le lieu offre la possibilité unique d'en apprendre davantage sur le mode de vie des Acadiens, de comprendre le sens de la Déportation et de constater la force et la vitalité de la communauté acadienne d'aujourd'hui. Pour certains, le lieu historique national de Grand-Pré est toujours le « pays



Objet découvert dans le cadre du programme de fouilles ouvert au public. Rob Ferguson

d'Évangéline » où ils peuvent se promener tout en se remémorant le poème d'Henry Wadsworth Longfellow. Pour les résidants de la région, le « parc de Grand-Pré » demeure un élément important de leur communauté, en dépit des changements survenus au niveau de l'accès et de l'usage.

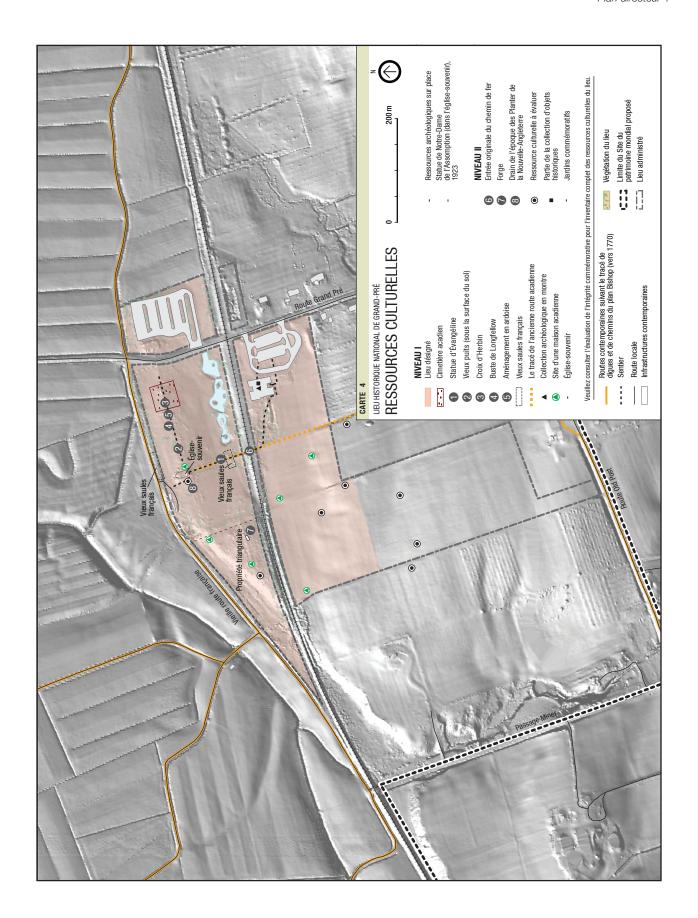
L'intention de cette stratégie clé est de développer l'expérience actuelle pour l'étendre à un public plus vaste et de favoriser un sentiment d'attachement au lieu. On devra étudier l'ensemble du lieu pour y déterminer les endroits et les thèmes qui présentent de telles possibilités sans engager d'investissements majeurs en matière d'infrastructure. Pour y parvenir, il faudra cerner et mieux comprendre nos marchés, et formuler des expériences répondant aux intérêts et aux besoins des visiteurs.

Les vestiges archéologiques du village acadien seront interprétés, préservés et présentés de façon à répondre aux intérêts des visiteurs. Ces derniers auront un aperçu du village, de la répartition des maisons et des chemins ainsi que des activités qui s'y déroulaient (carte 4). La Déportation demeurera un élément important des activités d'interprétation du lieu, mais davantage d'efforts seront consacrés à la description du mode de vie dans le village acadien de Grand-Pré d'avant 1755 et à la présentation des ressources culturelles qui s'y rattachent. L'élaboration d'un cadre de conservation permettant de déterminer l'état de ces ressources et le type d'activités qui assureront leur intégrité et leur valeur est une composante essentielle au succès de cette stratégie clé. On y arrivera grâce à l'établissement de partenariats avec les universités de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick qui effectueront des travaux de recherche et d'interprétation des artefacts au lieu historique national de Grand-Pré.

Le paysage pittoresque du lieu a attiré et inspiré d'innombrables écrivains et artistes. Nous explorerons cette facette plus en détail afin de donner aux visiteurs l'occasion de réfléchir à la portée du lieu, de contempler ses paysages ruraux et de se rapprocher de ces paysages, pour le plaisir et l'apprentissage. Enfin, le lieu incarne des histoires dont le sens est universel. Celles-ci évoquent des époques heureuses et sombres en montrant le parcours de communautés et d'individus qui ont édifié leur fortune pour tout perdre au nom d'idéologies ou de rêves impériaux. Ce sont des histoires de courage, de survie et de détermination devant l'adversité. Elles sont intimement liées aux expériences vécues par nombre de récents immigrants et offrent une possibilité de sensibilisation des Néo-Canadiens.

Cette stratégie clé sera mise de l'avant en améliorant les modes de rapprochement avec l'histoire et les ressources culturelles du lieu dans le site Web, en attirant davantage de visiteurs locaux et en encourageant les visites répétées. On mettra l'accent sur ce dernier point en participant à des initiatives promotionnelles invitant les Haligoniens et d'autres groupes cibles à visiter la vallée de l'Annapolis et à se livrer à des activités comme des journées à la plage, dans les marchés agricoles ou dans les vignobles, et la participation à des événements culturels organisés par Parcs Canada ou par d'autres dans la région.

Lors de l'élaboration de nouvelles initiatives, les possibilités d'expériences offertes aux visiteurs seront fondées sur les données des recherches en sciences sociales. Le lieu offrira des activités qui répondront aux attentes de ces groupes cibles. Avec le soutien de Parcs Canada, la Société Promotion Grand-Pré s'est affairée à mieux comprendre son marché et a réalisé une étude de marché qui a permis de cerner de nouvelles clientèles cibles, de mettre en valeur l'offre du lieu, de créer de nouveaux produits et de promouvoir le lieu. On élaborera un concept d'expérience du visiteur et on aura recours au Quotient explorateur pour créer de nouveaux produits et améliorer les produits existants.





Chris Reardon

Objectif 1.1 : Offrir aux visiteurs des possibilités de découvrir le lieu historique et d'en saisir toute la valeur par des moyens qu'ils jugent significatifs.

Cibles

- Maintenir ou dépasser la cible nationale de 90 % de visiteurs se disant satisfaits du lieu dans l'ensemble et la cible de 50 % des visiteurs se disant très satisfaits de leur visite.
- En moyenne, 85 % des visiteurs sondés estiment que le lieu historique national de Grand-Pré revêt de l'importance pour eux.
- En moyenne, 90 % des visiteurs interrogés ont apprécié leur visite.
- Mettre à jour le contenu des sites Web de Parcs Canada et de la Société Promotion Grand-Pré d'ici mars 2011 et s'assurer qu'ils sont tenus à jour.

Mesures

- Explorer des initiatives créatives comme l'utilisation d'outils d'exploration autonome, l'amélioration de l'interprétation des ressources archéologiques grâce à diverses techniques et le recours à des outils de communication donnant au visiteur l'occasion d'utiliser ses sens et d'interagir avec le lieu.
- Élaborer un concept d'expérience du visiteur qui intégrera le Quotient explorateur (QE) à la programmation et créer un éventail de possibilités visant à mieux répondre aux besoins et aux intérêts des visiteurs selon les profils de QE.
- Améliorer la signalisation (menant au lieu et dans le lieu), les schémas de circulation et la transmission de messages dans le lieu, et intégrer ces améliorations à la programmation.

- Collaborer avec la Société Promotion Grand-Pré à l'élaboration d'une stratégie promotionnelle cohérente respectant le mandat de Parcs Canada.
- Explorer les possibilités de partenariat avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et d'autres organismes pour faciliter l'exposition des artefacts, y compris ceux qui sont actuellement entreposés au Centre de services de l'Atlantique, afin de sensibiliser davantage le public à la richesse du patrimoine des Acadiens, des *Planters* de la Nouvelle-Angleterre et des Mi'kmaq.
- Évaluer, en collaboration avec la Société
 Promotion Grand-Pré, la possibilité que
 le lieu historique national de Grand-Pré
 accueille des événements présentant un
 intérêt pour les collectivités locales et pouvant contribuer à la promotion du lieu.
- Explorer, avec les partenaires et les intervenants, les possibilités d'expérience du visiteur sur les terrains acquis en 2009 au sud et à l'est du lieu désigné.
- Améliorer l'information relative à la planification de la visite dans le site Web de Parcs Canada et fournir un lien vers le site Web de la Société Promotion Grand-Pré pour des renseignements plus détaillés sur le lieu.
- Améliorer les liens avec les sites Web des organisations de marketing de destinations.

Objectif 1.2 : Accroître l'affluence en s'adressant à des clientèles cibles, comme les Acadiens, les Néo Canadiens, les résidents de la Municipalité régionale d'Halifax, les résidants de la vallée, la population des Maritimes et les visiteurs de l'extérieur de la Nouvelle-Écosse séjournant dans la province.

Cibles

 Au cours des cinq prochaines années, augmenter le nombre de visiteurs appartenant aux segments de marché suivants:
 Acadiens, Néo-Canadiens, résidants de la Municipalité régionale d'Halifax, résidants de la vallée, population des Maritimes, visiteurs de l'extérieur de la Nouvelle-Écosse séjournant dans la province (venant des autres provinces canadiennes ou des États-Unis) et population locale (40 000 visiteurs d'ici 2011–2012).
 Augmenter le nombre d'activités sur place en produisant deux événements annuels ciblant les Néo-Canadiens. Accroître de 5 % la part du marché dans les segments suivants: visites de groupes, excursions en minibus et passagers de bateaux de croisière.

Mesures

- Participer à des activités et à des festivals ciblant les associations culturelles et les Néo-Canadiens.
- Participer à titre de membre actif aux activités de la Commission du tourisme acadien du Canada atlantique (CTACA).
- Travailler de concert avec les organisations de marketing de destinations et les organisations touristiques provinciales et régionales en vue de conquérir les marchés ciblés : Acadiens, Néo-Canadiens, résidants de la Municipalité régionale d'Halifax, résidants de la vallée, population des Maritimes et visiteurs de l'extérieur de la Nouvelle-Écosse séjournant dans la province.
- Maintenir le marché des écoles en tant que priorité pour le lieu historique national de Grand-Pré.
- Communiquer des messages relatifs à l'établissement historique acadien et au paysage qui en a résulté, grâce à des initiatives d'éducation du public et de diffusion externe qui répondent aux intérêts des marchés ciblés.
- En étroite collaboration avec la Société Promotion Grand-Pré, examiner le plan de marketing et en élaborer un nouveau qui s'étalera sur une plus longue période, c'està-dire cinq ans, et examiner les segments de marché, le positionnement, les produits et les options de partenariat.
- Positionner le lieu historique national de Grand-Pré comme une destination « incontournable » exercant un attrait universel.
- Mettre en valeur l'art acadien, les festivals de musique, les présentations par des conférenciers spéciaux et l'offre d'artisanat acadien local à la boutique.

- Cibler le marché des bateaux de croisière qui font escale à Halifax et mettre l'accent sur les plus petits groupes qui partent en excursion en minibus depuis le port d'Halifax. Placer une personne-ressource au port d'Halifax.
- Élaborer des produits qui répondent aux intérêts et besoins particuliers de chaque segment de marché spécifique en ayant recours au Quotient explorateur et aux données en sciences sociales.
- Évaluer les forfaits de destinations actuels offerts en partenariat avec les entrepreneurs locaux pour répondre aux intérêts et aux besoins des segments de marché ciblés.
- Offrir un atelier sur le Quotient explorateur au personnel de Parcs Canada, à la Société Promotion Grand-Pré, aux partenaires et aux intervenants.
- Explorer les possibilités de collaboration avec les sociétés de généalogie pour déterminer les liens entre les colons acadiens ayant résidé dans la région entre 1682 et 1755 et la diaspora acadienne.

Objectif 1.3 : Permettre aux visiteurs de découvrir et d'apprécier le lieu historique national de Grand-Pré dans son contexte régional, incluant les terres endiguées, Horton Landing et la communauté agricole locale.

Cibles

Augmenter de 20 % à 40 % le nombre de visiteurs qui se rendent également à Horton Landing lorsqu'ils visitent le lieu historique national de Grand-Pré (base de référence - PIV, 2007).

Mesures

- Améliorer les possibilités de découvrir le paysage historique depuis la « propriété triangulaire » en éclaircissant la végétation pour dégager les lignes de vue vers les terres endiguées qui permettent l'établissement de rapports avec le paysage historique et la communauté agricole locale, et mettre sur pied un programme actif d'entretien pour préserver l'intégrité des ressources archéologiques.
- Mieux communiquer les messages de niveau II pour répondre aux intérêts de la collectivité locale.



Grand Pré et le marais en arrière plan. Christophe Rivet

- Préparer un plan du lieu pour montrer aux visiteurs l'éventail des possibilités qu'offre le lieu historique national de Grand-Pré, susciter un sentiment d'attachement au paysage environnant, y compris les terres endiguées et les collectivités locales, et faire connaître les autres possibilités offertes aux visiteurs dans la région.
- Travailler de concert avec les organismes agricoles et les groupes de conservation de la région, tels que le GrandPré Marsh Body, en vue de communiquer aux visiteurs les efforts mis en œuvre pour préserver le marais et le mode de vie rural dans la région de Grand Pré en proposant des séances d'information, des présentations et des expositions au lieu historique national.
- Travailler en partenariat avec les groupes locaux en vue de créer des expériences touristiques et des forfaits établissant des liens entre les histoires respectives du lieu historique national de Grand-Pré, de l'arrondissement historique rural national et de l'expérience acadienne.
- Continuer d'offrir aux visiteurs des possibilités de découvrir le cadre agricole du lieu historique et les pratiques agricoles, surtout sur les terres acquises en 2009. Fixer des buts et des objectifs visant l'interprétation de l'histoire associée aux terres situées au sud du lieu historique national.
- Promouvoir activement Horton Landing et son lien avec Grand-Pré, sur place et dans le site Web du lieu historique national.

- En collaboration avec les partenaires et les intervenants, examiner les besoins de signalisation entre le lieu historique national et Horton Landing afin de guider les visiteurs au sein du paysage agricole environnant.
- Créer des niveaux de référence pour le nombre de visiteurs qui profitent de leur visite au lieu historique national de Grand-Pré pour se rendre à Horton Landing.

Objectif 1.4 : Accroître l'efficacité des outils et des programmes d'éducation du public et de diffusion externe, en collaboration avec la Société Promotion Grand-Pré et d'autres partenaires.

Cibles

- D'ici mars 2011, mettre à jour le site Web du lieu historique national de Grand-Pré pour faire connaître la programmation, les projets en cours, les liens avec des groupes de recherche et des organismes acadiens connexes et les annonces pour divers événements spéciaux.
- De concert avec les partenaires et les intervenants, évaluer d'ici 2011 l'efficacité de l'offre actuelle en matière de diffusion externe et d'éducation du public et en déterminer les lacunes.

Mesures

- Collaborer avec les intervenants et les partenaires pour assurer la mise à jour régulière du site Web du lieu historique national de Grand-Pré, la cohérence du contenu avec les intérêts des publics cibles et la création de liens vers des sites d'intérêt qui viennent appuyer les efforts déployés par la Société Promotion Grand-Pré.
- En collaboration avec la Société Promotion Grand-Pré, élaborer du matériel d'éducation et de diffusion externe qui peut être intégré au programme d'enseignement.
- Actualiser l'information concernant chaque phase du cycle de visite et créer des liens avec d'autres lieux historiques nationaux de la région dans le site Web du lieu.

Objectif 1.5 : Élaborer et promouvoir des programmes qui encouragent les visiteurs à revenir au lieu historique.

Cibles

- Augmenter de 10 % le nombre de personnes qui reviennent au lieu historique national au cours des cinq prochaines années (base de référence – EEV, 2007).
- Réaliser une autre évaluation de l'expérience du visiteur d'ici 2012.

Mesures

- Examiner la programmation actuelle pour déterminer les lacunes relatives aux segments de marché.
- Travailler de concert avec les intervenants et les partenaires à l'élaboration de nouvelles activités et de nouveaux programmes saisonniers pour les visiteurs afin de favoriser les visites répétées, et créer des produits et des programmes innovateurs qui répondent aux intérêts des visiteurs.
- Promouvoir et encourager l'utilisation du programme des ambassadeurs, sur place et dans le site Web de Parcs Canada.
- Créer une exposition présentée en rotation sur les recherches historiques et archéologiques en cours au lieu historique national de Grand-Pré et mettre en valeur les résultats de ces recherches dans un endroit bien en vue du Centre d'accueil.
- Donner au public l'accès aux terrains du lieu tout au long de l'année.
- Maintenir des relations proactives avec les médias pour promouvoir le lieu.

Objectif 1.6: Entretenir efficacement la propriété dans son ensemble pour protéger les ressources culturelles importantes et les valeurs historiques du lieu.

Cibles

- Améliorer la cote de l'intégrité commémorative des ressources culturelles, la faisant passer de jaune à vert d'ici 2012.
- Réduire de 75 % l'infestation d'herbe à l'ail (Alliaria petiolata) dans le lieu d'ici 2011 (base de référence – années courantes).

Mesures

- Élaborer un plan d'entretien efficace qui protège adéquatement les ressources culturelles du lieu, en particulier les ressources archéologiques dans la « propriété triangulaire » et les « champs », ainsi que les points de vue donnant sur le paysage historique des environs du lieu historique national.
- Continuer de collaborer avec les intervenants et les partenaires pour obtenir leur soutien dans l'éradication de l'herbe à l'ail (Alliaria petiolata) dans le lieu.
- Réaffecter les ressources de l'unité de gestion pour assurer l'entretien et la protection des ressources culturelles existantes.
- Mettre en œuvre un plan durable de gestion de la végétation qui tient compte de la sécurité des visiteurs.
- Maintenir à court terme les activités agricoles en cours sur les terres acquises en 2009 au sud de la propriété afin de protéger cette vocation et de continuer d'offrir aux visiteurs la possibilité d'apprécier le caractère agricole de l'endroit.
- Évaluer, pour l'entretien des terres acquises en 2009 au sud du lieu désigné, des solutions innovatrices et peu coûteuses qui protègent les ressources culturelles non recensées à ce jour.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour le Système de gestion de l'environnement et un plan d'urgence environnementale conformément à la Directive de Parcs Canada en matière de gestion environnementale (2009).
- Repérer, évaluer et assainir tous les sites susceptibles d'être contaminés.

5.2 STRATÉGIE CLÉ 2 : LE PARTAGE DE L'INTENDANCE GRÂCE AUX PARTENARIATS

L'objectif premier de cette stratégie consiste à intensifier les efforts d'intendance partagée du lieu historique national de Grand-Pré grâce à des partenariats.

Le lieu historique national de Grand-Pré est un important point de repère pour la collectivité de Grand Pré, le comté de Kings et la vallée de l'Annapolis. Le lieu revêt aussi une grande



Chris Reardon

importance spirituelle et culturelle pour les Acadiens, ce qui explique la formule unique d'intendance du lieu. Cette formule se concrétise dans les services offerts aux visiteurs par la Société Promotion Grand-Pré, un organisme créé par la Société nationale de l'Acadie et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse. Finalement, les efforts en cours pour que la région de Grand Pré soit désignée site du patrimoine mondial pourraient attirer un public international, en plus des Acadiens et de leurs descendants.

Cette stratégie clé mettra l'accent sur le maintien et la redéfinition des partenariats existants et sur la création d'un nouveau réseau de contacts permettant de rejoindre de nouvelles clientèles cibles et d'offrir une grande variété d'expériences. Parcs Canada augmentera sa présence au lieu pour réaliser le mandat de l'Agence en matière d'expérience du visiteur, de relations extérieures et d'éducation du public et de protection des ressources culturelles, le tout en coopérant avec la Société Promotion Grand-Pré, les collectivités locales et d'autres partenaires stratégiques.

Le lieu a été, dans le passé, un moteur économique important pour la région et pour l'industrie touristique de la province, alors qu'on le connaissait comme le « pays d'Évangéline ». S'il est encore un repère important, son rôle n'est plus aussi dominant face à la concurrence d'autres attractions, comme les vignobles. Ce changement s'explique aussi par le fait que l'histoire d'Évangéline n'a plus la notoriété dont elle jouissait il y a quelques décennies. Enfin, les résidants de la région estiment qu'ils ne devraient pas avoir à payer pour accéder au lieu historique national. Tout cela a contribué à un changement d'attitude à l'endroit du lieu de la part de la population locale et des Néo-Écossais vivant en périphérie de la vallée. La collaboration avec des associations communautaires pourrait favoriser un renforcement des liens. La Société Promotion Grand-Pré, avec le soutien de Parcs Canada, a pris des mesures pour mieux comprendre son marché et a réalisé depuis une étude de marché pour l'aider à cibler de nouvelles clientèles, à promouvoir le lieu et à créer de nouveaux produits destinés à des clientèles particulières.

Le lieu historique national de Grand-Pré attire des chercheurs qui s'intéressent aux vestiges archéologiques, à la généalogie acadienne, aux objets historiques et aux archives. Souvent invités sous les auspices d'un organisme acadien, ces chercheurs ont pu profiter de l'accès aux ressources exceptionnelles du lieu historique national de Grand-Pré. Afin de susciter un sentiment d'intendance chez les chercheurs, Parcs Canada compte multiplier les projets de collaboration avec les organismes de recherche, les visiteurs et les résidants de la région, dans le cadre des priorités de recherche établies pour le lieu, principalement au niveau des activités de gestion des ressources culturelles.

Objectif 2.1 : Faire en sorte que les partenaires et les intervenants éprouvent de l'attachement pour le lieu historique national de Grand-Pré, qu'ils continuent d'en appuyer la protection et qu'ils veuillent participer à son intendance.

Cibles

- La participation des intervenants aux portes ouvertes, rencontres et ateliers continue d'augmenter.
- 60 % des intervenants et des partenaires perçoivent Parcs Canada comme un partenaire réceptif et respecté qui favorise la tenue de nouveaux projets, activités et événements au lieu.



Chris Reardon

Nos partenaires et intervenants réalisent des activités relatives au lieu historique national de Grand-Pré sur place ou hors site.

Mesures

- Examiner les relations actuelles avec les partenaires et les intervenants afin de déterminer les lacunes et d'établir de nouveaux partenariats pour rejoindre un plus large éventail de clientèles cibles.
- Donner aux partenaires et aux intervenants des occasions d'influencer le développement du lieu historique national de Grand-Pré et d'y contribuer. Permettre aux partenaires et aux intervenants de définir leurs relations avec le lieu et de décider comment ils souhaitent contribuer et participer aux activités du lieu.
- Élaborer un modèle d'intendance pour le lieu historique national de Grand-Pré qui permet la réalisation du mandat de Parcs Canada et de la Société Promotion Grand-Pré tout en tenant compte de la participation et du soutien des intervenants concernés.
- Favoriser des occasions de partenariat mutuellement avantageuses et présentant des retombées économiques éventuelles avec les Mi'kmag de la Nouvelle-Écosse, la collectivité de Grand Pré et la population de la vallée de l'Annapolis.

- Collaborer avec les associations culturelles et les organismes d'aide aux immigrants de la Municipalité régionale d'Halifax afin de mieux comprendre les valeurs, les besoins et les intérêts qui permettront de joindre une clientèle hétéroclite.
- Formuler des objectifs de recherche stratégique et des occasions de partenariat à long terme avec des organismes de recherche.
- Avec l'aide des centres de généalogie de l'Université Sainte-Anne et de l'Université de Moncton, explorer les activités de généalogie relatives au lieu historique national de Grand-Pré qui favorisent le rapprochement des Acadiens avec le lieu.

Objectif 2.2 : Élargir la portée des programmes offerts au lieu historique national de Grand-Pré pour joindre de nouveaux marchés et accroître l'affluence, en collaboration avec les partenaires acadiens.

Cibles

- Devenir un membre actif de la Commission du tourisme acadien du Canada atlantique (CTACA) d'ici 2011.
- Mettre sur pied un comité consultatif d'intervenants d'ici 2011.

Mesures

- Participer activement aux efforts de marketing coopératif avec d'autres organismes acadiens qui font la promotion de la marque « Acadie », comme la CTACA, pour tirer profit des possibilités d'expérience touristiques, créer des liens naturels avec les marchés existants et nouveaux et former de nouveaux partenariats.
- Créer un comité consultatif d'intervenants et tenir des réunions régulières pour examiner les possibilités de partenariat au lieu historique national de Grand-Pré.

- Travailler avec les partenaires au développement de nouveaux partenariats et promouvoir les possibilités d'expérience touristiques qui : 1) établissent des liens entre les lieux historiques axés sur l'histoire acadienne (liens entre les lieux administrés par Parcs Canada et ceux qui sont administrés par d'autres entités et qui ont un lien avec les Acadiens dans la région, afin que les visiteurs puissent apprécier les modèles d'établissement des Acadiens après la Déportation de 1755); 2) ciblent de nouveaux marchés; et 3) présentent le lieu historique national de Grand-Pré comme une destination privilégiée pour le visiteur local, régional et international.
- Explorer les occasions d'attirer une clientèle internationale, outre les Acadiens et leurs descendants, en raison de la possibilité que la région de Grand Pré devienne un site du patrimoine mondial. Travailler avec les collectivités locales et les organismes régionaux et internationaux pour accueillir des événements spéciaux au lieu historique national de Grand-Pré afin de rehausser sa visibilité et sa pertinence.
- Offrir aux artistes, associations d'artistes et musiciens locaux et acadiens davantage d'occasions de mettre en valeur leur travail lors d'expositions d'art, de conférences et d'ateliers présentés au lieu historique national.

Objectif 2.3 : Collaborer avec les partenaires et les intervenants afin de terminer et d'appuyer la proposition visant à faire inscrire la région de Grand Pré à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cibles

 Nommer un représentant au Comité consultatif Nomination Grand Pré pour aider à respecter le délai de soumission à l'UNESCO de février 2011.

Mesures

Travailler avec le Comité consultatif
 Nomination Grand Pré durant le processus
 visant l'inscription de Grand-Pré au patrimoine mondial de l'UNESCO.

 Examiner les services actuellement offerts au lieu historique national afin de déterminer les possibilités du lieu si la région de Grand Pré est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Objectif 2.4 : Si la région de Grand Pré est désignée site du patrimoine mondial, s'assurer que Parcs Canada jouera un rôle actif dans la structure de gouvernance et appuiera l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du lieu.

Cibles

 Aider le Comité consultatif Nomination Grand Pré à établir une structure de gouvernance avant la date d'inscription du lieu.

Mesures

- Travailler avec le Comité consultatif
 Nomination Grand Pré afin de définir le
 rôle de Parcs Canada dans la structure
 de gouvernance du site du patrimoine
 mondial.
- Travailler avec l'entité responsable de la gouvernance du site du patrimoine mondial afin de créer des possibilités de partenariat et des relations de travail contribuant à la vision du site du patrimoine mondial.
- Travailler avec l'entité responsable de la gouvernance du site du patrimoine mondial pour appuyer l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial au lieu historique national de Grand-Pré.

Objectif 2.5 : Explorer les possibilités de partenariat et de recherche afin d'approfondir notre compréhension des éléments qui donnent au lieu historique national de Grand-Pré son importance nationale, dans le but d'enrichir l'expérience du visiteur.

Cibles

 Établir des priorités de recherche pour le lieu historique national de Grand-Pré d'ici 2011 dans les domaines de l'histoire, de l'archéologie et des sciences sociales, avec l'aide d'organismes de recherche.

- Réaliser une évaluation archéologique du lieu historique national de Grand-Pré d'ici
- Obtenir un inventaire complet des ressources archéologiques et des rapports sur les fouilles réalisées par l'école de fouilles archéologiques et le Centre de services de l'Atlantique d'ici le 31 mars 2011.

Mesures

- Organiser des ateliers avec des organismes de recherche et des intervenants en vue de définir pour le lieu des objectifs stratégiques à long terme au niveau de la recherche et des partenariats.
- Obtenir un inventaire archéologique et des rapports complets sur les travaux archéologiques réalisés entre 2000 et 2009.
- Travailler avec les partenaires et les intervenants pour compléter l'inventaire des ressources archéologiques.
- Travailler avec les partenaires et les intervenants pour déterminer les techniques les plus appropriées permettant aux visiteurs d'apprécier les vestiges archéologiques acadiens du 17e et du 18e siècles découverts au lieu (p. ex. création d'un inventaire thématique d'artefacts).
- Créer une exposition présentée en rotation sur les recherches historiques et archéologiques en cours au lieu historique national de Grand-Pré et mettre en valeur les résultats de ces recherches dans un endroit bien en vue du Centre d'accueil.
- En collaboration avec les partenaires et les intervenants, augmenter le nombre de produits éducatifs offerts par des tiers.
- Collaborer avec les partenaires et les intervenants afin d'entreprendre des recherches qui amélioreront les connaissances archéologiques sur la vie des Acadiens, des *Planters* de la Nouvelle-Angleterre et des Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse dans la région du bassin des Mines.
- En collaboration avec les partenaires et les intervenants, explorer la possibilité d'ouvrir au public et à des groupes scolaires des programmes de recherche archéologique pour leur faire vivre une expérience pratique authentique au lieu.

- Travailler avec le département des stages pratiques de l'Université Saint Mary's pour établir une entente formelle sur des objectifs de recherche au lieu historique national de Grand-Pré.
- Poursuivre le travail de collaboration avec des établissements de recherche comme l'Université Saint Mary's et le *Planter* Studies Centre de l'Université Acadia pour analyser et interpréter le lieu et les artefacts trouvés sur place ou dans les environs, y compris les ressources culturelles mi'kmaq.

Objectif 2.6 : Rechercher de nouvelles possibilités de partenariat avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse afin d'accroître leur participation, telle qu'ils l'auront définie.

Cibles

- Travailler en collaboration avec les Mi'kmag de la Nouvelle-Écosse pour créer d'ici 2014 un comité consultatif autochtone pour la Nouvelle-Écosse continentale à Parcs Canada.
- Rencontrer annuellement les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.

Mesures

- Rencontrer les Mi'kmag de la région pour connaître leur niveau d'intérêt à l'égard du lieu et entretenir des communications et un dialogue ouverts.
- Travailler avec les Mi'kmaq afin de présenter l'histoire de ces derniers et sa pertinence quant à la valeur historique du lieu historique national, y compris les liens qui existaient entre les Mi'kmag de la Nouvelle-Écosse et les Acadiens.
- Favoriser des occasions de partenariat mutuellement avantageuses et présentant des retombées économiques éventuelles avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, la collectivité de Grand Pré et la population de la vallée de l'Annapolis.

- Travailler avec les représentants des communautés mi'kmaq pour repérer les possibilités de participation de ces dernières aux comités consultatifs, afin de fournir à Parcs Canada des commentaires et des conseils techniques relatifs aux parcs nationaux et aux lieux historiques nationaux. Le processus néo-écossais sera respecté et la relation sera définie en collaboration avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.
- Travailler en collaboration avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse à la création d'un comité consultatif autochtone pour la Nouvelle-Écosse continentale à Parcs Canada afin de représenter fidèlement leur participation, telle qu'ils l'auront définie.
- Partager l'information archéologique avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, cerner les lacunes en matière de recherche et réaliser des fouilles archéologiques additionnelles, lorsqu'elles sont jugées nécessaires, en collaboration avec l'archéologue représentant les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.
- En collaboration avec les intervenants et les partenaires, inviter les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse à participer aux initiatives de protection et de mise en valeur des ressources archéologiques de Parcs Canada.

5.3 STRATÉGIE CLÉ 3 : ANCRER LE « PARC » DANS LES COLLECTIVITÉS AVOISINANTES

Cette stratégie vise principalement à changer la perception de ce que représente le lieu historique pour les résidents des collectivités locales et de la vallée de l'Annapolis, afin qu'il soit présent dans leur quotidien et, par conséquent, qu'il ait une pertinence accrue à leurs yeux.

Il semble que l'introduction de droits d'entrée ait entraîné la perte d'une partie du caractère communautaire du lieu historique national de Grand-Pré, caractère pourtant central de ce lieu. Dans le passé, la communauté élargie du lieu historique national de Grand-Pré réunissait un plus grand nombre de résidents de la vallée de l'Annapolis et de la municipalité régionale d'Halifax. Ces gens y venaient tout simplement pour profiter de la beauté naturelle



Chris Reardon

et du cadre historique du lieu. La perception de certains usagers à l'égard du lieu historique a toutefois changé : cet endroit qu'on fréquentait pour le simple plaisir est devenu pour eux une sorte d'attraction « muséologique » où des « visiteurs » se rendent. De ce fait, le lieu historique a perdu une bonne part de son soutien local, ainsi qu'une clientèle précieuse.

La présente stratégie mettra l'accent sur la reconquête de la population locale et des résidents de la vallée de l'Annapolis en donnant au lieu historique national un rôle plus actif en tant que ressource communautaire de valeur et lieu de rassemblement pour des événements locaux et régionaux. Le fait de présenter Grand-Pré comme une destination à « redécouvrir » et de rétablir le sentiment d'attachement au lieu pourrait raviver la fréquentation par ces utilisateurs. En outre, sa candidature à l'UNESCO lui a donné une plus grande visibilité dans les médias et, plus encore, a créé pour Parcs Canada une occasion de travailler en collaboration avec la collectivité locale, de rétablir des liens avec leur vie quotidienne et ainsi d'accroître la pertinence du lieu à leurs yeux. Parcs Canada compte augmenter sa présence au lieu historique national afin de s'assurer de l'entière réalisation de son mandat.

Le lieu fait partie des attractions de la vallée de l'Annapolis. Il est, avec les lieux historiques nationaux du Fort-Anne et de Port-Royal, l'un des lieux historiques et culturels les plus visités de la région. Grand-Pré est situé au cœur du pays des vignobles, qui attire un nouveau type de visiteurs pouvant s'intéresser à ce que leur propose le lieu historique national de Grand-Pré. Parcs Canada accentuera sa collaboration avec l'industrie touristique et les entreprises locales intéressées pour pénétrer

de nouveaux marchés ou renforcer les marchés existants et devenir une destination clé dans la région. Le lieu fait partie intégrante du tissu social et économique de la région et Parcs Canada s'attachera à maintenir des relations positives avec les collectivités. Afin de rejoindre les Canadiens qui n'ont pas la possibilité de s'y rendre, Parcs Canada augmentera ses activités de sensibilisation au lieu et aux raisons qui militent en faveur de sa désignation en organisant diverses activités éducatives, notamment en augmentant sa présence sur le Web.

Objectif 3.1 : Rétablir la place qu'occupait autrefois le lieu historique dans les collectivités locales.

Cibles

- Augmenter de 10 % les ventes de cartes d'entrée Ambassadeur de Parcs Canada d'ici 2012.
- Augmenter de 30 % le nombre de visiteurs locaux d'ici 2011 (base de référence - PIV, 2007).

Mesures

- Donner aux visiteurs l'accès gratuit aux terrains du lieu historique national de Grand-Pré tout au long de l'année. Les droits d'entrée ne sont maintenant exigés qu'au Centre d'accueil et à l'église-souvenir.
- Créer des possibilités de mobilisation et de dialogue avec les communautés locales et y participer. Organiser des « journées communautaires » mettant en vedette des collectivités individuelles tout en offrant des activités qui leur sont pertinentes et qui répondent à leurs besoins et leurs intérêts. Évaluer l'intérêt de tenir au lieu historique une « Journée des Planters de la Nouvelle-Angleterre » similaire à la « Journée acadienne ».
- Selon le niveau d'intérêt des résidants de la région, envisager la création d'un programme de bénévolat au lieu historique national de Grand-Pré visant l'archéologie, les pratiques agricoles traditionnelles, les collections, etc.
- Collaborer avec les collectivités et les groupes locaux à l'organisation d'activités qui influenceront le développement futur de la région.

- Travailler avec les entreprises et les agriculteurs de la région à la promotion de produits locaux.
- Explorer la possibilité d'offrir sur place à des publics cibles, notamment aux aînés, de nouveaux programmes éducatifs dans divers domaines (géologie, histoire, musique, éducation permanente et langues) dispensés au lieu historique.
- Travailler avec les intervenants et les partenaires pour améliorer la promotion locale d'événements offerts au lieu historique au moyen de divers outils de communication: journaux locaux, annonces à la radio, invitations par la poste, site Web, avis par courriel, etc.
- Promouvoir activement les cartes d'entrée Ambassadeur auprès des résidants de la région et explorer la possibilité de leur proposer d'acheter des cartes d'entrée à l'avance.
- Susciter des occasions d'éducation du public et de diffusion externe en collaboration avec divers établissements d'enseignement, en particulier ceux de la Vallée (p. ex. Université Acadia).

Objectif 3.2 : Contribuer à faire de la vallée de l'Annapolis une destination touristique.

Cibles

- Maintenir ou augmenter le niveau de participation de Parcs Canada dans les réseaux avec les partenaires et les intervenants (par rapport au niveau de 2009).
- Augmenter les partenariats avec les attractions et les entreprises touristiques (par rapport au niveau de 2009).

Mesures

Travailler avec les gestionnaires d'attractions locales et régionales afin d'explorer les possibilités de forfaits touristiques qui s'harmonisent avec les stratégies de l'industrie touristique à l'échelle locale et régionale et qui appuient le développement économique de la région. Collaborer avec la Kings County Tourism Association et la **Destination Southwest Nova Association** (DSWNA).

- Participer activement aux activités de la CTACA pour profiter des débouchés touristiques et créer des liens avec les marchés existants et futurs.
- Faire en sorte que le lieu historique national de Grand-Pré redevienne un partenaire actif des activités touristiques acadiennes et établisse d'autres partenariats, notamment avec le *Harvest Festiva*l et divers lieux historiques de la vallée de l'Annapolis.
- Promouvoir le lieu historique national de Grand-Pré en tant que destination touristique auprès des résidants du Nouveau-Brunswick qui habitent dans un rayon de 300 à 400 km du lieu.

Objectif 3.3 : Améliorer les activités offertes pendant la saison intermédiaire comme moyen d'accroître l'affluence au lieu historique national.

Cibles

 Augmenter de 10 % le nombre de visiteurs pendant la saison intermédiaire (par rapport au niveau de 2009).

Mesures

- Élargir l'offre de programmes éducatifs hivernaux proposés par le lieu aux étudiants des niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire afin d'augmenter l'utilisation du lieu pendant la saison intermédiaire.
- Explorer la possibilité d'élargir la gamme d'activités offertes pendant les saisons intermédiaires afin d'attirer des visiteurs des environs ou de la région, par exemple des activités spéciales, des foires, le Harvest Festival et les célébrations du temps des Fêtes.
- Rechercher et établir des liens avec des institutions de l'extérieur de la province afin de lier Grand-Pré à un contexte plus global.

6.0 Approche de gestion par secteur

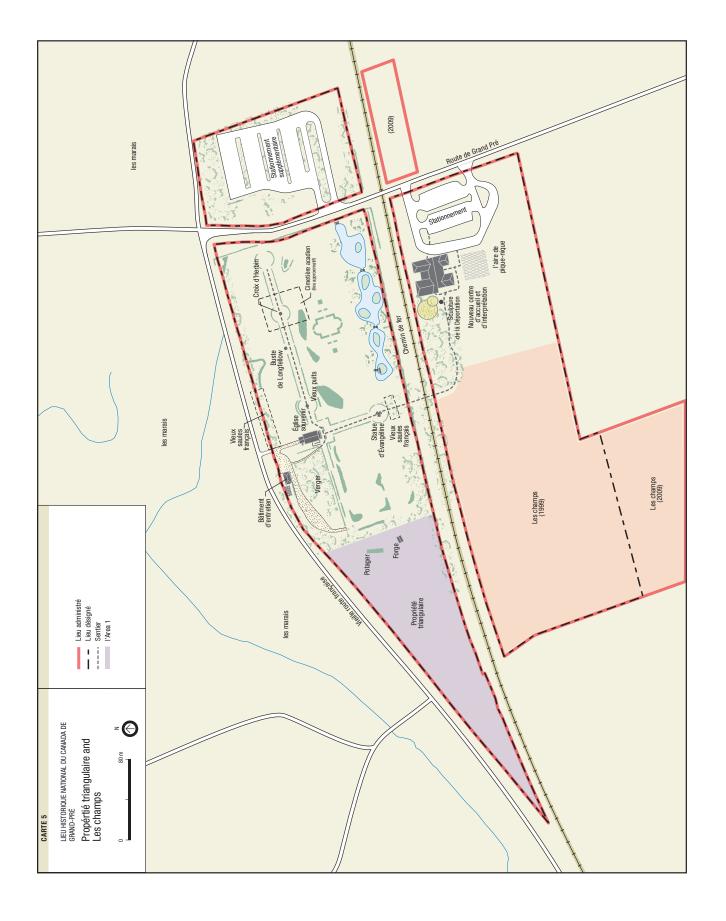


Vue du potager et de la forge. Chris Reardon

Les stratégies clés visent les enjeux et les défis qui touchent le lieu historique national de Grand-Pré dans son ensemble, toutefois, certains secteurs du lieu exigent une gestion particulière. L'approche de gestion par secteur prévoit l'intégration d'objectifs concernant la protection des ressources, l'expérience du visiteur et l'éducation du public dans deux secteurs du lieu: 1) la « propriété triangulaire », les terres que Parcs Canada a acquise en 1999, et un vaste champ acquis en 2009 qu'on appelle les « champs », et 2) les limites des « jardins commémoratifs ». La petite parcelle de terre que Parcs Canada a acquise à l'est du lieu désigné en 2009 n'est pas incluse dans l'approche de gestion par secteur.

6.1 LA PROPRIÉTÉ TRIANGULAIRE ET **LES CHAMPS**

La « propriété triangulaire » s'est ajoutée plus tard au parc et a été utilisée pendant un certain temps comme site d'interprétation de la vie des colons acadiens. On y trouve actuellement l'atelier du forgeron, le potager et des vestiges de bâtiments acadiens. Jusqu'à récemment, cet endroit offrait une vue dégagée sur les terres endiguées. Le fait de ne pas avoir contrôlé la croissance de la végétation au cours des dernières années a grandement réduit la vue sur ces terres. L'endroit nécessite une attention particulière, car il est situé à l'extérieur du parcours habituel de la plupart des visiteurs. Il offre pourtant des possibilités d'enrichir l'expérience du lieu et de ses valeurs.



Les « champs » comprennent des terres acquises par Parcs Canada en 1999 et en 2009. Ils consistent en une aire dégagée contenant des vestiges de structures historiques et, jusqu'à récemment, une statue représentant une famille acadienne à l'époque de la Déportation. À l'automne 2009, cette structure a été déplacée et se trouve maintenant derrière le Centre d'accueil.

Ensemble, la « propriété triangulaire » et les « champs » offrent des occasions de découverte du cadre naturel du lieu historique national de Grand-Pré et des possibilités d'apprentissage au sujet des pratiques agricoles et de la vie quotidienne dans les villages acadiens du 18e siècle. La mise au jour de ressources culturelles a permis aux visiteurs de découvrir le lieu de manière à favoriser un sentiment d'attachement à cet endroit spécial. De telles expériences pourraient également favoriser l'apprentissage et l'appréciation du milieu agricole dans son ensemble, ainsi qu'un soutien pour la protection de ces ressources.

Objectif 6.1.1: Enrichir la programmation dans le secteur de la « propriété triangulaire » et des « champs », en collaboration avec les partenaires et les intervenants.

Cibles

Organiser d'ici le 31 mars 2011 une rencontre avec les partenaires et les intervenants afin d'examiner les suggestions de nouveaux programmes formulées lors des consultations publiques.

Mesures

- Étudier, avec les partenaires de recherche en archéologie, comment intégrer davantage les fouilles archéologiques à la programmation du lieu.
- Élaborer et appliquer un plan de gestion de la végétation pour la « propriété triangulaire ».
- Fournir une interprétation contextuelle élargie du paysage culturel de la « propriété triangulaire » qui explique le lien entre le lieu et le marais, y compris les influences des Acadiens, des Planters de la Nouvelle-Angleterre et de leurs descendants, qui ont aménagé des digues et cultivé les terres endiguées.



À la forge. Chris Reardon

Explorer les possibilités permettant aux visiteurs de découvrir la beauté naturelle de la région et d'observer en toute sécurité les pratiques agricoles sur les terres cultivées adjacentes au lieu historique national.

Objectif 6.1.2 : Créer dans le secteur de la « propriété triangulaire » et des « champs » des occasions de découvrir l'endroit tel qu'il se présentait avant la Déportation acadienne et rapprocher les visiteurs du paysage et du village agricole prospère de jadis.

Cibles

Réaliser une évaluation archéologique de la « propriété triangulaire » et des « champs » d'ici 2013.

Mesures

En collaboration avec les partenaires de recherche et les intervenants, élaborer une programmation ayant des liens directs et concrets avec la colonisation acadienne du début des années 1680 à 1755, afin de favoriser les possibilités d'expérience du visiteur.

- Explorer l'utilisation d'appareils d'interprétation autonome, la possibilité d'enrichir l'interprétation des ressources archéologiques au moyen de diverses techniques et le recours à des outils de communication pour permettre aux visiteurs d'interagir avec le lieu.
- Intégrer le Quotient explorateur à la programmation (sur place et dans le site Web) afin de créer un éventail de possibilités qui rehausseront l'expérience du visiteur et répondront à ses intérêts et à ses désirs.
- Se pencher sur les recommandations visant le paysage culturel formulées dans le plan conceptuel préparé en 2009 et touchant la signalisation, la communication de messages sur place et les schémas de circulation, et intégrer ces recommandations, au besoin, à la programmation visant la « propriété triangulaire » et « les champs ».
- Étudier et évaluer de manière plus approfondie les caractéristiques archéologiques dans les « champs » afin de cerner la période et la fonction des ressources culturelles.
- Continuer d'utiliser le secteur des « champs » acquis en 2009 à des fins agricoles.
- Examiner la possibilité de recommencer à cultiver des parties des terres acquises en 1999 pour réduire les coûts d'entretien et offrir une expérience directement liée aux pratiques agricoles appliquées depuis plus de trois siècles à Grand Pré.

Objectif 6.1.3 : Améliorer l'accès à la « propriété triangulaire » et aux « champs ».

Cibles

- Examiner les schémas de circulation dans la « propriété triangulaire » et les « champs » d'ici 2011.
- Accroître la participation des visiteurs aux activités d'interprétation organisées à la « propriété triangulaire » (base de référence – PIV, 2007) et aux « champs » (établir une base de référence en 2011).



Visitors enjoying the grounds. Chris Reardon

Mesures

- Examiner les schémas de circulation de la « propriété triangulaire » et des « champs » en vue d'améliorer l'accès à ce secteur et de l'intégrer à la vision globale pour la propriété acquise en 2009 au sud du lieu historique national.
- Avec les partenaires et les intervenants, évaluer les besoins possibles en matière de voies de circulation dans le lieu, y compris les besoins potentiels d'accessibilité pour tous.

6.2 LES JARDINS COMMÉMORATIFS

Le second secteur correspond aux limites de la propriété originelle qui a été aménagée par la société Dominion Atlantic Railway et comprend les jardins, l'église-souvenir, le puits d'Évangéline, la statue d'Évangéline et divers autres monuments. Le plan formel du jardin lui convie une forte identité et invite à la contemplation et à la réflexion sur l'histoire d'Évangéline. Le secteur est également considéré comme le « cœur » du village de Grand-Pré; on y trouve des vestiges du cimetière, des caves, des chemins et de l'église de l'époque (certains vestiges ne sont toutefois pas très évidents). Étant donné que cette importante dimension du lieu n'est pas pleinement exploitée, d'autres possibilités seront explorées afin d'enrichir l'expérience actuelle du visiteur au moyen de divers outils d'interprétation.

Objectif 6.2.1 : Faire des « jardins commémoratifs » un endroit communautaire favorisant la contemplation, la relaxation et la découverte

Cibles

D'ici 2015, élaborer pour le secteur des « jardins commémoratifs » une nouvelle programmation répondant aux besoins et aux intérêts des visiteurs.

Mesures

- Travailler avec les partenaires et les intervenants à l'élaboration d'une nouvelle programmation qui maintient la valeur historique des « jardins commémoratifs » et protège les ressources culturelles du lieu.
- Créer un point d'interprétation qui communique la valeur historique des « jardins commémoratifs ».
- Explorer l'utilisation de divers outils d'interprétation pour enrichir les possibilités actuelles d'expérience du visiteur aux « jardins commémoratifs ».
- Collaborer avec d'autres lieux historiques de la région liés à l'histoire acadienne, comme le lieu historique national du Fort-Anne et les cimetières acadiens, afin de mieux cerner les liens avec les colons acadiens qui ont résidé dans la région entre 1682 et 1755 et la diaspora acadienne.

Objectif 6.2.2 : Entretenir les « jardins commémoratifs » afin de protéger leurs importantes ressources culturelles, de même que leur valeur historique et leur forte identité.

Cibles

Améliorer la cote de l'intégrité commémorative des ressources culturelles, la faisant passer de jaune à vert d'ici 2012.

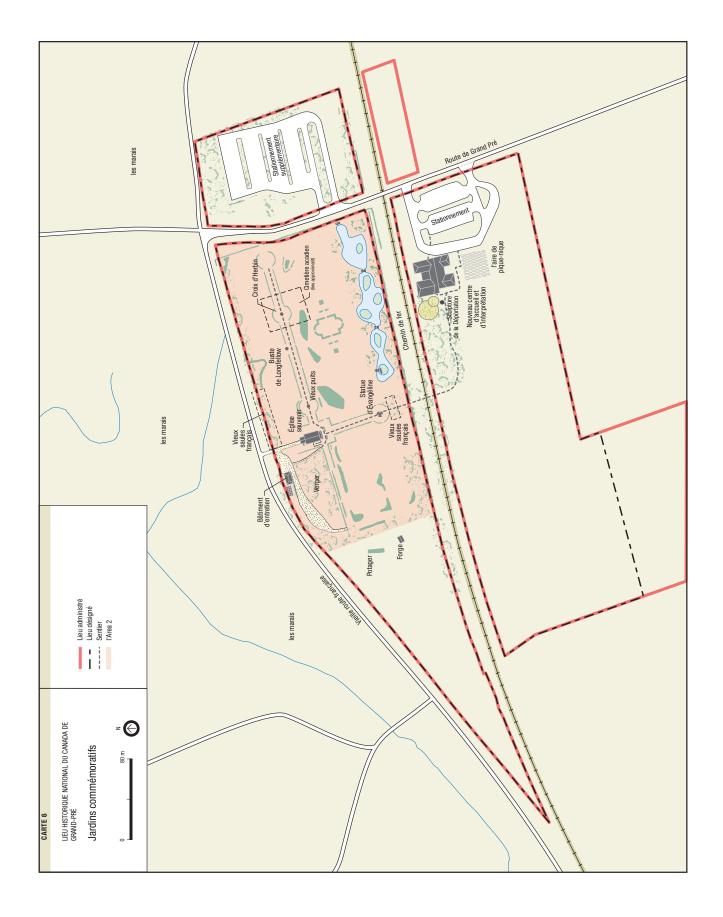


Herbin Cross. Christophe Rivet

Mesures

- Déplacer l'installation d'entretien à un endroit approprié à l'intérieur du lieu historique national afin d'accroître l'efficacité du personnel de l'entretien et de remédier aux problèmes de sécurité et d'entreposage engendrés par l'installation vieillissante actuelle.
- Continuer de collaborer avec les intervenants et les partenaires pour éradiquer l'herbe à l'ail (Alliaria petiolata) dans le
- Laisser mourir et se régénérer les vieux saules français, une ressource culturelle de niveau 1. Au besoin, Parcs Canada favorisera leur propagation dans leur habitat traditionnel.
- Collaborer avec les partenaires de recherche et les intervenants pour s'assurer que les efforts de protection des ressources culturelles des « jardins commémoratifs » complètent les initiatives de protection de la valeur historique et de la forte identité des jardins et favorisent un accès libre permettant aux visiteurs d'apprécier ce secteur invitant à la contemplation.

Un résumé des mesures prévues pour le lieu historique national de Grand-Pré est présenté à l'annexe 3.



7.0 Partenariats et participation du public



Cérémonie organisée le 28 juillet 2005, à Horton Landing, pour inaugurer le nouvel emplacement de la Croix de la Déportation. François Gaudet

7.1 RELATIONS POSITIVES AVEC LA **COMMUNAUTÉ ACADIENNE**

Depuis la désignation de Grand-Pré à titre de lieu historique national en 1961, Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec la communauté acadienne pour créer un endroit symbolique aux yeux des Acadiens du monde entier. Ce partenariat a continué de se développer et s'est renforcé avec la création de la Société Promotion Grand-Pré en 1998. Aujourd'hui, Parcs Canada considère la communauté acadienne comme un partenaire important et essentiel à la réalisation du plein potentiel du lieu historique national de Grand-Pré. En collaborant avec des partenaires engagés comme la Société Promotion Grand-Pré, l'Agence a connu bon nombre de succès au lieu historique national, dont la construction du Centre d'accueil, qui a été terminée en 2003, et la présentation du 3e Congrès mondial acadien en 2004, qui a attiré plus de 15 000 personnes au lieu.

7.2 ENCOURAGER LA PARTICIPATION DU **PUBLIC AU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DE GRAND-PRÉ**

Parcs Canada a toujours bénéficié de l'appui et de la coopération des Canadiens et Canadiennes. Le personnel du lieu historique national de Grand-Pré a conclu des accords de collaboration positifs permettant aux intervenants et aux partenaires de contribuer à l'élaboration de programmes offerts aux visiteurs et à l'organisation d'activités culturelles et de cérémonies. En partenariat avec la Société Promotion Grand-Pré, Parcs Canada jouit d'une relation très positive avec Les Amis de Grand-Pré, qui offre des programmes spéciaux au lieu, et avec le Conseil culturel acadien, qui, en collaboration avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, est le principal organisateur de la « Journée acadienne ». Parcs Canada fournira aux intervenants et aux partenaires des occasions d'influencer le développement du lieu historique national et d'y contribuer de manière significative.

Parmi les autres avantages de cette participation, notons la collaboration avec des intervenants locaux dans le but de contrôler et d'éradiquer l'herbe à l'ail (*Alliaria petiolata*), une espèce envahissante qui infeste la région de Grand Pré.

7.3 ASSURER LA LIAISON AVEC LA COLLECTIVITÉ

Durant l'élaboration du présent plan directeur, les intervenants et les partenaires se sont réunis dans le cadre d'ateliers, de réunions et d'une journée portes ouvertes afin de participer activement à l'élaboration du plan directeur. Les participants comprenaient des représentants d'organisations acadiennes; des membres de la collectivité; des gens d'affaires; des représentants de l'industrie touristique, de sociétés historiques, d'universités et de groupes de recherche affiliés; des membres du conseil municipal; des groupes d'agriculteurs; et des organismes d'aide aux immigrants.

Parcs Canada continuera de développer des relations solides avec les intervenants et les partenaires qui ont un intérêt commun dans le lieu historique national de Grand-Pré, afin de créer des possibilités d'expérience du visiteur enrichies, d'intégrer le lieu dans les offres touristiques régionales et de joindre les Canadiens et les Canadiennes vivant dans les centres urbains.

Parcs Canada continuera de renforcer ses relations avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, qui ont manifesté un intérêt pour le lieu historique national de Grand-Pré. Les rencontres régulières et le dialogue continu avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse maintiendront les possibilités de contributions à la gestion du lieu qui sont à la fois significatives et avantageuses pour eux.

Le personnel de Parcs Canada et la Société Promotion Grand-Pré continueront de participer aux activités communautaires locales, en particulier dans le domaine du tourisme patrimonial et de la gestion des ressources culturelles.



Programme de fouilles ouvert au public. Rob Ferguson

7.4 COOPÉRATION AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE

Parcs Canada et la Société Promotion Grand-Pré se sont associés au département d'anthropologie de l'Université Saint Mary's en 2001 pour créer l'école de fouilles archéologiques au lieu historique national de Grand-Pré. Les travaux sont réalisés chaque année par l'Université et font maintenant partie de son programme d'études. Une entente officielle entre l'Université Saint Mary's et Parcs Canada sur le maintien et l'appui de ce projet est en cours d'élaboration.

À ce jour, la recherche a été axée sur l'objectif du directeur de l'école de fouilles archéologiques, visant à repérer l'emplacement de l'église de Saint-Charles-des-Mines. Ces travaux ont grandement contribué à mieux comprendre le lieu, à mettre au jour les vestiges d'une structure dans les jardins, à repérer l'emplacement d'autres bâtiments potentiels et à mieux délimiter le cimetière. Ils ont aussi permis de commencer à dresser un inventaire des ressources culturelles se trouvant sur les terres acquises au sud des jardins depuis 1999. Bien qu'il vise principalement à procurer une expérience sur le terrain aux étudiants en archéologie, le programme attire également l'attention des visiteurs et des médias.

7.5 GRAND PRÉ, SITE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Si la proposition d'inscription de Grand Pré à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est acceptée et que l'endroit reçoit la désignation, l'Agence Parcs Canada travaillera avec l'entité responsable de la gouvernance du site

du patrimoine mondial pour appuyer le site due patrimoine mondial. L'Agence collaborera avec l'organisme de gouvernance pour créer des possibilités de partenariat et une relation de travail qui contribuera à la réalisation de la vision pour le site du patrimoine mondial tout en respectant les exigences de la désignation de l'UNESCO.

7.6 COLLABORATION AVEC L'INDUSTRIE **TOURISTIQUE**

Parcs Canada continuera de travailler en étroite collaboration avec la Société Promotion Grand-Pré pour préparer une stratégie de marketing révisée qui cernera les lacunes relatives aux segments de marché et fournira une orientation permettant d'accroître l'affluence au lieu et de jouer un rôle important au sein de l'industrie touristique de la Nouvelle-Écosse. L'Agence explorera les possibilités de partenariat avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, la Commission du tourisme acadien du Canada atlantique, Kings County Tourism, la Destination Southwest Nova Association et les organisations de marketing de destinations régionales, ainsi que les groupes touristiques, afin de créer des liens naturels avec les marchés existants et les nouveaux marchés. L'Agence établira des partenariats avec les responsables d'attractions et les exploitants touristiques de la région pour faire de la vallée de l'Annapolis une destination touristique incontournable.

L'Agence évaluera les forfaits de destinations actuels offerts en partenariat avec les entreprises locales pour répondre aux intérêts et aux besoins des segments de marché ciblés. Par exemple, on ciblera le marché des bateaux de croisière qui font escale à Halifax et on mettra l'accent sur les plus petits groupes qui partent en excursion vers le lieu historique national de Grand-Pré et les attractions de la vallée de l'Annapolis, comme les vignobles, une industrie en pleine croissance. Enfin, compte tenu de la possibilité que la région de Grand Pré soit désignée site du patrimoine mondial, Parcs Canada explorera la possibilité d'attirer un public international, en plus des Acadiens et de leurs descendants.



Des étudiants de l'Université Saint Mary's dégagent un bâtiment acadien datant d'avant la Déportation.

7.7 STRATÉGIES DE SURVEILLANCE DE L'EFFICACITÉ DES PARTENARIATS ET DES **INITIATIVES D'ENGAGEMENT DU PUBLIC**

L'Agence Parcs Canada reconnaît que le sentiment d'attachement des Canadiens et Canadiennes pour ses lieux patrimoniaux, maintenant et dans l'avenir, dépend de ses relations de travail avec les intervenants et les partenaires, et que les commentaires de ces derniers sont essentiels au maintien de relations saines et productives. L'engagement des intervenants et des partenaires fait partie du cadre de rendement de Parcs Canada, tout comme l'orientation du gouvernement du Canada en matière de responsabilisation et l'engagement des citoyens.

Dans le cadre de cette responsabilisation, Parcs Canada a mené une étude nationale afin d'établir une base de référence concernant la qualité de l'engagement des intervenants et des partenaires afin de pouvoir évaluer et rendre compte de son rendement à cet égard, ainsi que mesurer les progrès accomplis. Grâce à cette étude, Parcs Canada pourra déterminer l'appui des intervenants et des partenaires pour ses activités, de même que leur perception à l'égard des pratiques et des possibilités d'engagement de l'Agence. Parcs Canada pourra ainsi élaborer des occasions d'engagement répondant à leurs besoins.

Les résultats de cette étude serviront à surveiller et à évaluer l'efficacité de l'engagement des intervenants et des partenaires.

8.0 Administration et exploitation



Christophe Rivet

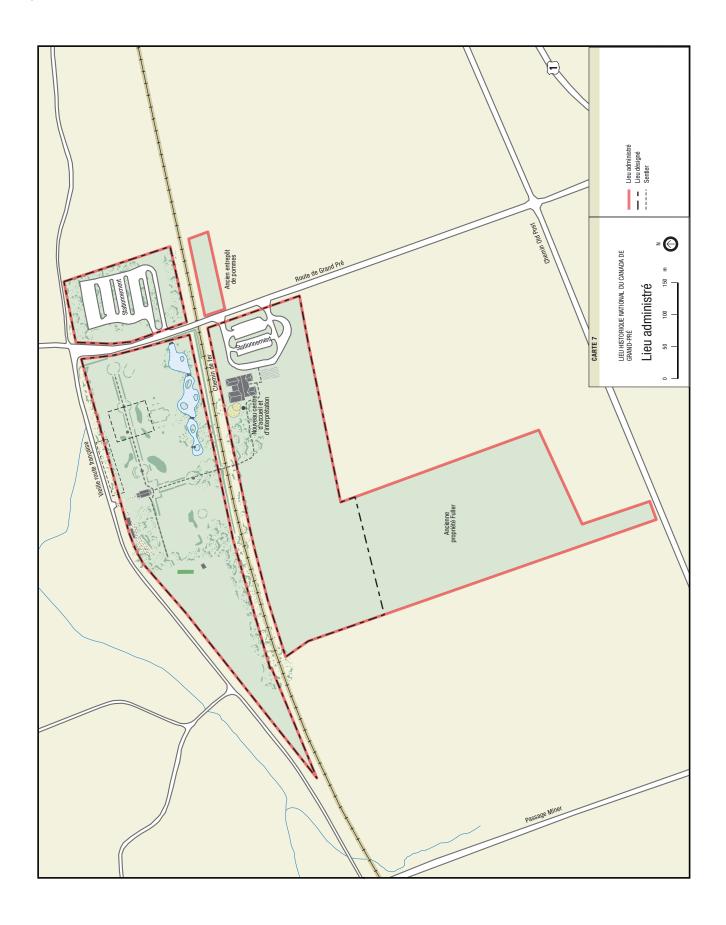
La propriété administrée par Parcs Canada est bordée au nord par un chemin en gravier qui longe le marais. Des champs agricoles et des vergers délimitent la propriété à l'ouest ainsi qu'une partie du côté est de la propriété Fuller nouvellement acquise (carte 7). La propriété administrée est divisée en deux par une voie ferrée qui parcourt le lieu d'est en ouest. Le chemin de Grand Pré trace l'autre limite à l'est. Une partie de la propriété, qui comprend notamment l'aire de stationnement de l'ancien centre d'accueil et un terrain récemment acquis, est située à l'est du chemin de Grand Pré et est entourée de champs.

Les deux parcelles de terre que Parcs Canada a acquises en septembre 2009 afin de protéger les ressources culturelles et les points de vue au lieu historique national de Grand-Pré comprennent un terrain de 4 037 mètres carrés, emplacement de l'ancien entrepôt de

pommes, situé directement en face du nouveau Centre d'accueil au 2 208, chemin de Grand Pré, et la propriété Fuller de 6,08 hectares donnant accès au chemin Old Post.

Le terrain acquis en 1999 au sud de la voie ferrée abrite d'importantes ressources archéologiques et son entretien constitue un défi pour le personnel du lieu. Le terrain récemment acquis au sud de la propriété désignée sera loué et exploité en tant que paysage agricole fonctionnel au moins pour les deux à trois prochaines années. Parcs Canada envisagera également la possibilité de recommencer à cultiver des parties des terres acquises en 1999 afin de réduire les coûts d'entretien et d'offrir une expérience directement liée aux pratiques agricoles appliquées depuis plus de trois siècles à Grand Pré.

Le lieu désigné comprend les jardins commémoratifs conçus par l'architecte Percy



Nobbs; l'église-souvenir; la statue de bronze d'Évangéline, qui rappelle l'importance du lieu à titre de symbole de l'identité acadienne; les ressources archéologiques (y compris trois célèbres caves acadiennes et un cimetière); le Centre d'accueil construit en 2003; le parc de stationnement du Centre d'accueil; et deux plaques de la CLMHC (l'une datant de 1995 et représentant le lieu historique national de l'Arrondissement-Rural-Historique-de-Grand-Pré, l'autre datant de 1955 et commémorant l'événement historique national de la Déportation des Acadiens).

Depuis 1999, la Société Promotion Grand-Pré offre des services de mise en valeur du patrimoine et des services aux clients au lieu historique national grâce à une entente par contrat avec Parcs Canada. Son rôle à

Grand-Pré consiste actuellement à promouvoir le lieu, en particulier auprès de la communauté acadienne, et à organiser des activités d'ordre culturel et autres qui améliorent l'utilisation du lieu pour diverses occasions. Avant la fin de ce contrat, Parcs Canada et la Société Promotion Grand-Pré entameront des négociations afin de trouver une entente mutuellement avantageuse pour offrir des services sur place.

Au cours du prochain cycle de planification, l'installation d'entretien désuète actuellement située au nord-ouest de l'église-souvenir devra être remplacée. Parcs Canada examine des options rentables afin de trouver un emplacement et une conception appropriés pour des installations d'entretien modernes dans le lieu administré.

9.0 Monitoring and Reporting

Le Plan d'entreprise de Parcs Canada fournit une orientation stratégique pour toutes les activités de programme de l'Agence. Les priorités de gestion établies par les unités de gestion pour chaque lieu patrimonial protégé reflètent les priorités de l'Agence et sont incluses dans les stratégies clés, les objectifs et les mesures énoncés dans le plan directeur, ce qui en fait un document complet qui aborde les trois volets du mandat de l'Agence et permet d'atteindre les buts fixés.

La surveillance et l'établissement de rapports sont d'importants aspects du cycle de planification de la gestion (figure 1). Une surveillance continue permet d'évaluer les décisions de gestion prises par l'unité de gestion au fil de la mise en œuvre du plan directeur et de déterminer leur efficacité à réaliser les stratégies clés établies. Une telle surveillance permet également de s'assurer que les stratégies clés contribuent à la réalisation des attentes de l'Agence en matière de rendement. Le rapport annuel sur la mise en œuvre vise, quant à lui, à consigner le rendement et à mettre le plan directeur en œuvre.

Le Rapport sur l'état du lieu est fondé sur la meilleure information disponible sur l'état et les tendances actuels des lieux historiques nationaux. Il fournit une évaluation de l'état du lieu et des tendances relatives aux trois volets du mandat de l'Agence et présente les progrès vers la réalisation des attentes de l'Agence en matière de rendement. Le Rapport sur l'état du lieu fournit aussi un compte rendu de ce qui a été accompli pour maintenir ou améliorer l'état du lieu en évaluant le rendement dans l'atteinte des résultats souhaités qui sont énoncés dans le plan directeur. C'est sur le Rapport sur l'état du lieu que se fonde l'examen quinquennal du plan directeur du lieu historique national de Grand-Pré et la détermination des principaux enjeux et défis qui seront abordés lors du prochain cycle de planification de la gestion.

Le Rapport sur l'état du lieu historique national de Grand-Pré de 2009 donne un aperçu des tendances à long terme qui ont servi à déterminer si l'intégrité commémorative, l'expérience du visiteur, les programmes d'éducation du public et de diffusion externe,

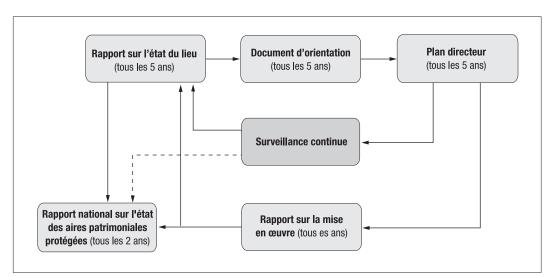


Figure 1: Vue d'ensemble du processus entourant le plan directeur.

ainsi que les relations avec les intervenants et les partenaires s'améliorent, demeurent stables ou se détériorent. En raison du moment de l'élaboration du Rapport sur l'état du lieu et des nouvelles exigences en matière d'établissement de rapport fixées par l'Agence, l'information sur la surveillance comporte des lacunes, notamment en ce qui a trait à l'expérience du visiteur, les programmes d'éducation du public et de diffusion externe et l'engagement des intervenants et des partenaires, car les cibles n'étaient pas entièrement formulées pour respecter la nouvelle orientation de l'Agence. Les résultats de la surveillance de ces domaines seront présentés lors du prochain cycle de planification.

La surveillance de l'état et des tendances de l'expérience du visiteur au lieu historique national de Grand-Pré sera réalisée par l'entremise de recherches en sciences sociales. Les bases de référence pour le lieu seront établies en fonction des attentes de l'Agence en matière de rendement concernant l'expérience du visiteur. L'unité de gestion utilisera alors ces bases de référence pour améliorer ses résultats ou atteindre les cibles établies. À mesure que l'Agence fixera ses attentes en matière de rendement en ce qui a trait à l'appréciation et la compréhension du public, on précisera les efforts de surveillance de l'état et des tendances pour ce volet du mandat.

Outre le Rapport sur l'état du lieu, une évaluation de l'intégrité commémorative a été réalisée en 2007. Cette évaluation indique qu'en général, les pratiques peuvent être améliorées. En effet, on a constaté des écarts dans l'inventaire des ressources culturelles, tant pour les ressources in situ que pour les biens meubles. L'évaluation a également relevé un manque de registres à jour, ainsi que des difficultés liées à la mise en œuvre d'un programme d'entretien dans tous les secteurs du lieu. La surveillance de ces écarts sera mieux présentée dans le prochain plan directeur.

L'unité de gestion continuera d'utiliser d'autres outils de surveillance pour évaluer ses activités, comme le Programme de suivi de la provenance des visiteurs mis en place durant l'été 2007 dans le cadre de l'initiative nationale visant à dresser le profil des visiteurs. On a aussi mené des travaux de surveillance de la végétation suite à l'évaluation de l'intégrité commémorative et à l'inventaire des espèces végétales effectués en 2007. L'inventaire a révélé la présence d'herbe à l'ail, une espèce envahissante qui peut avoir une incidence négative sur la végétation à l'intérieur et à l'extérieur du lieu. Parcs Canada collabore actuellement avec les partenaires pour éradiquer cette espèce de la région de Grand Pré et poursuivre la surveillance de ce processus.

10.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Une évaluation environnementale stratégique a été réalisée dans le cadre du présent plan directeur, conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (2004), qui indique qu'une évaluation environnementale est obligatoire pour tous les plans et politiques soumis au cabinet fédéral ou à un ministre, aux fins d'approbation, y compris les plans directeurs des lieux historiques nationaux. Le rapport documente une évaluation environnementale stratégique du plan directeur du lieu historique national de Grand-Pré qui respecte les exigences de cette directive du Cabinet.

L'évaluation environnementale stratégique indique les effets positifs et négatifs sur l'environnement – y compris les effets cumulatifs des conditions existantes – que pourrait entraîner l'orientation proposée dans le plan directeur. Elle tient compte de la compréhension actuelle des facteurs de stress touchant l'intégrité commémorative du lieu combinés à la nouvelle orientation stratégique proposée et aux effets cumulatifs découlant du plan directeur. L'évaluation comprend les effets existants et potentiels provenant de l'intérieur et de l'extérieur du lieu.

Un examen de l'orientation stratégique et des mesures spécifiques proposées dans le plan directeur provisoire du lieu historique national de Grand-Pré indique que le plan en question est tout à fait conforme aux politiques et aux lois fédérales régissant les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Le plan directeur reconnaît l'engagement de Parcs Canada à recenser, protéger et mettre en valeur les ressources culturelles de Grand-Pré et à travailler avec les intervenants, la communauté acadienne et les Mi'kmaq à la protection du patrimoine culturel du lieu.

L'évaluation environnementale stratégique a permis d'examiner chacune des mesures proposées, les interactions entre chaque mesure et élément clé, ainsi que les commentaires au sujet de la nature des interactions. Le plan directeur propose certaines mesures de gestion qui pourraient avoir des incidences négatives pour l'environnement. Toutefois, on s'attend à ce que ces incidences puissent être atténuées quand elles auront été examinées de plus près durant les évaluations environnementales propres aux projets en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ou conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. Les initiatives suivantes pourraient faire l'objet d'évaluations environnementales propres aux

- Gestion de la végétation dans le lieu dans le but de rétablir et de protéger les points de vue historiques;
- Retrait de la végétation dans le but d'éradiquer l'herbe à l'ail qui infeste le lieu;
- Gestion de la végétation sur la propriété triangulaire;
- Mise en œuvre d'un plan de gestion de la végétation qui tient compte de la sécurité des visiteurs;
- Planification de la régénération des vieux saules français;
- Retrait de la végétation afin de redécouvrir les lignes de vue;
- Inventaire des ressources archéologiques qui nécessitent des fouilles;
- Travaux d'archéologie qui nécessitent des fouilles;
- Étude et évaluation des caractéristiques archéologiques dans les « champs »;
- Déplacement de l'installation d'entretien;
- Organisation d'événements spéciaux dans le lieu.

En outre, une évaluation environnementale stratégique spécifique pourrait être requise pour les plans suivants :

- Plan de gestion de la végétation;
- Plan visant la régénération des vieux saules français.

Les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation environnementale stratégique ont été intégrées au plan directeur sous forme de mesures.

Ensemble, l'orientation stratégique et les mesures de gestion énoncées dans le plan directeur contribueront à l'amélioration globale de l'intégrité commémorative du lieu historique national de Grand-Pré.

Références

Loi sur l'Agence Parcs Canada, L.C. 1998, ch. 31.

Loi sur les espèces en péril, L.C. 2002, ch. 29.

Loi sur les parcs nationaux du Canada, L.C. 2000, ch. 32.

Parcs Canada. Grand-Pré National Historic Site of Canada: 2007 Visitor Information Program Final Report. 2005.

Parcs Canada. Guide de la planification de la gestion de Parcs Canada. 2008a.

Parcs Canada. Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada. Ministère du Patrimoine canadien, 1994.

ANNEXE 1

Glossaire des termes

Approche de gestion par secteur : Approche visant à garantir l'exécution intégrée du mandat de l'Agence dans un secteur spécifique, déterminée par divers facteurs : complexité des enjeux, superficie du lieu patrimonial, groupement logique de ressources, attachement particulier des résidants des environs ou des visiteurs au secteur, ou simplement secteur se prêtant à une approche distincte de gestion.

Cible : Objectif établi afin de faciliter l'évaluation et l'établissement des rapports sur les progrès réalisés dans l'atteinte des résultats.

Diffusion externe et éducation du public : Mesures prises pour joindre les Canadiens dans leurs foyers, leurs lieux de loisirs, leurs écoles et leurs collectivités. Il peut s'agir de possibilités d'apprentissage efficaces et pertinentes conçues pour accroître la compréhension et l'appréciation des lieux patrimoniaux naturels et historiques, ainsi que pour encourager les gens et les collectivités à soutenir la protection et la mise en valeur de ce patrimoine et à y prendre part.

Énoncé de valeur des ressources culturelles : Document stratégique qui énumère les ressources culturelles et les valeurs d'un lieu, autre qu'un lieu historique national, qui relève de Parcs Canada. L'énoncé de valeur des ressources culturelles énumère les valeurs historiques, les autres valeurs patrimoniales et les éléments caractéristiques (tangibles et intangibles) d'un parc national ou d'une aire marine nationale de conservation dans son ensemble, ainsi que l'éventail de ressources culturelles qui appuient ces valeurs.

Énoncé de vision : Description passionnée, inspirante et unique de l'aire patrimoniale et de l'état souhaité de cette aire. L'énoncé de vision présente les liens intégrés entre les volets du mandat. Le public, les communautés autochtones, les intervenants et les partenaires doivent participer à son élaboration.

Espèce exotique envahissante : Espèce non indigène introduite qui peut s'établir et proliférer dans un habitat naturel ou seminaturel et qui peut faire concurrence à la flore et à la faune indigènes sur un territoire, et les supplanter, ce qui entraîne des conséquences sur la biodiversité et la modification des fonctions et de la structure naturelles des écosystèmes.

Expérience du visiteur : Somme totale des interactions personnelles d'un visiteur avec un lieu patrimonial et/ou ses gens, qui éveille ses sens, touche ses émotions et stimule son esprit, au point qu'il ressent un attachement à ce lieu.

Indicateur : Énoncé uniformisé à l'échelle nationale ou biorégionale qui résume de façon complète les éléments de chaque volet du mandat de l'Agence. Les indicateurs sont basés sur une combinaison de données, de mesures et de facteurs critiques de succès qui communiquent clairement les conditions actuelles et tout changement noté depuis la dernière évaluation.

Intégrité commémorative : On dit d'un lieu historique qu'il possède une intégrité commémorative lorsque les ressources qui symbolisent ou représentent son importance sont intactes ou ne sont pas menacées, lorsque les motifs qui justifient son importance sont clairement expliqués au public et lorsque la valeur patrimoniale du lieu est respectée.

Intervenants : Personnes ou groupes représentant tous les secteurs de la société canadienne. Les intervenants s'intéressent aux initiatives et à l'orientation de l'Agence ou ont une influence sur celles-ci. Ils choisissent eux-mêmes leur degré de participation et peuvent avoir une sphère d'influence géographique ou virtuelle, c'est-à-dire sans véritable emplacement géographique.

Lieu historique national : Tout endroit que le ministre responsable de Parcs Canada a déclaré d'intérêt ou d'importance historique nationale. Dans le langage courant, l'expression désigne l'endroit administré à titre de lieu historique national par Parcs Canada, ou par un autre propriétaire.

Objet historique : Terme générique référant à tout bien meuble culturel acquis par les services de conservation de Parcs Canada aux fins d'interprétation ou de référence. Les objets historiques sont assujettis à la directive sur la gestion des objets historiques et des reproductions.

Partenaire : Organisation qui entretient une relation de collaboration avec Parcs Canada. Cette relation de travail est fondée sur les avantages mutuels et une entente officielle établissant les buts et les objectifs partagés ainsi que les modalités de l'arrangement. Les partenaires peuvent œuvrer dans le secteur des organisations à but non lucratif (comme les ONG, le milieu universitaire, les associations coopératives, etc.), du secteur privé ou d'autres organisations gouvernementales.

Partenariat : Relation de travail établie entre deux ou plusieurs organisations ayant chacune leur identité et leurs propres responsabilités et qui est fondée sur les avantages mutuels et une entente claire établissant les buts et les objectifs partagés ainsi que les modalités de l'arrangement. À Parcs Canada, on réfère au partenariat avec le secteur privé en tant qu'« engagement du secteur privé ».

Paysage culturel: Toute étendue géographique ayant été modifiée ou influencée par l'activité humaine, ou à laquelle est conférée une signification culturelle spéciale.

Rapport sur l'état du lieu : Rapport qui donne un synopsis de l'état d'un lieu historique national et en évalue le rendement relativement à l'atteinte des buts et des objectifs établis à l'aide d'indicateurs liés au mandat de l'Agence. Rédigé une fois tous les cinq ans, il sert de fondement à l'examen quinquennal du plan directeur.

Ressource culturelle : Ouvrage ou lieu créé de main d'homme qui témoigne de l'activité humaine ou comporte une signification spirituelle ou culturelle, et auquel on a reconnu une valeur historique.

Ressource culturelle de niveau I : Ressource culturelle qui revêt une importance historique à l'échelle nationale. Ce type de ressource est directement lié aux raisons qui donnent à un lieu historique son importance nationale.

Ressource culturelle de niveau II : Ressource qui, sans avoir une importance historique à l'échelle nationale, peut quand même avoir une valeur historique et être considérée comme une ressource culturelle.

Sentiment d'attachement : Concept qui exprime l'attachement émotif, intellectuel et spirituel que ressentent les citoyens canadiens et les visiteurs à l'endroit de nos lieux patrimoniaux naturels et culturels et qui reflète la pertinence et l'importance des lieux patrimoniaux protégés pour les citoyens canadiens. Parcs Canada favorise ce sentiment d'attachement en permettant aux visiteurs de découvrir le lieu et d'en profiter et grâce à des initiatives de diffusion externe et d'éducation du public. Le respect, la compréhension et la promotion des liens entre les aires patrimoniales et les Canadiens, y compris les Autochtones, les visiteurs, les partenaires et les intervenants, aident à promouvoir un sens des responsabilités partagées envers les aires patrimoniales et convainquent les esprits et les cœurs d'appuyer la protection et la mise en valeur de ces lieux, pour les générations présentes et futures.

Stratégie clé: Expression concrète de l'énoncé de vision qui fournit une orientation pour l'ensemble du lieu patrimonial. Elle doit donner un aperçu clair de la façon dont le lieu patrimonial protégé sera géré et de la façon dont les trois volets du mandat seront concrétisés de manière à se renforcer mutuellement.

Unité de gestion : Division administrative créée par Parcs Canada, qui se charge de la gestion et de l'administration d'un ou de plusieurs parcs nationaux, lieux historiques nationaux, aires marines nationales de conservation ou canaux historiques. Il existe 32 unités de gestion au Canada.

Valeur historique : Valeur attribuée à une ressource qui lui confère le statut de ressource culturelle. Cette valeur peut être physique ou associative.

ANNEXE 2

Engagement du public et messages clés

Les intervenants et les partenaires ont fourni des commentaires précieux durant le processus de consultation public. Le personnel de Parcs Canada et les partenaires se sont réunis pour discuter des possibilités et des défis relatifs à la protection des ressources culturelles, à la diffusion externe et l'éducation du public, et à l'expérience du visiteur, et pour explorer les possibilités de partenariat en vue de la gestion future du lieu historique national de Grand-Pré. Durant la période de consultation, une réunion a été fixée avec la communauté Mi'kmag de la Première nation de Glooscap. Toutefois, en raison de circonstances imprévues, la réunion a dû être annulée et n'a pu avoir lieu à une date ultérieure.

Durant l'atelier de consultation des intervenants et des partenaires, les participants ont formulé les messages clés suivants :

- Le lieu doit être accessible, inclusif et pertinent pour se rapprocher du quotidien des collectivités.
- Certains membres de la collectivité se sentent déconnectés du lieu en partie en raison de l'introduction de droits d'entrée.
- Les résidants de la région ont avec le lieu historique national de Grand-Pré des liens de longue date qui ne sont pas reflétés dans le
- Les messages transmis sur place doivent être plus cohésifs.
- La baisse de l'affluence pourrait être contrée en élaborant un éventail de programmes plus vaste et innovateur et en créant de nouvelles possibilités de partenariat relatives à la recherche (archéologique, historique), au tourisme, à l'agrotourisme, aux entreprises locales, à la promotion d'événements spéciaux comme des festivals et des expositions sur place, des activités multiculturelles, des programmes pratiques et interactifs, des possibilités de bénévolat et une interprétation enrichie des ressources culturelles.
- Parcs Canada est vu comme un « propriétaire absent ».
- Parcs Canada doit collaborer avec les organisations locales et provinciales pour assurer l'entretien continu des terres endiguées et protéger le précieux lien avec le paysage environnant.
- La communication doit être améliorée entre Parcs Canada et les collectivités lors de la promotion des activités sur place, des services de l'Agence, comme la carte d'entrée Ambassadeur, et d'autres possibilités.
- On doit améliorer le site Web et créer des liens vers des possibilités d'apprentissage pour améliorer la diffusion externe et l'éducation du public.
- On doit établir des liens avec des institutions de l'extérieur de la province afin de lier Grand-Pré à un contexte plus global.
- Le lieu est considéré comme une « porte d'entrée » sur l'histoire des Acadiens, la collectivité locale et la culture rurale.

- Le lieu historique national de Grand-Pré est considéré comme un endroit spirituel.
- On devrait mener davantage de recherches archéologiques dans le lieu pour repérer d'importantes ressources culturelles, y compris l'église Saint-Charles-des-Mines.
- Les artefacts mis au jour à Grand-Pré devraient être exposés au lieu.
- Le lieu ne peut pas répondre aux besoins de tous l'Agence Parcs Canada ne peut pas oublier l'obligation qu'elle a de concentrer ses efforts sur les motifs justifiant la désignation.
- Le lieu historique national de Grand-Pré a un rôle à jouer dans l'apprentissage des diverses cultures de la Nouvelle-Écosse – il devrait peut-être établir un partenariat avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Les discussions tenues durant les ateliers, les réunions et les activités portes ouvertes ont permis aux partenaires et aux intervenants qui ont un intérêt dans le lieu historique national de Grand-Pré de se réunir et de parler de questions d'intérêt commun et de collaboration. Ces discussions ont été très utiles et ont aidé Parcs Canada dans ses efforts pour rapprocher le lieu historique national et les collectivités et pour créer des possibilités de partenariat qui favoriseront l'atteinte de cet objectif. Nous espérons que des discussions approfondies se poursuivront et permettront de renforcer les relations existantes et d'en établir de nouvelles pour créer des possibilités économiques dans la région et des expériences enrichies au lieu historique national de Grand-Pré.

ANNEXE 3

Résumé des mesures et stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de ce plan directeur est la responsabilité de la direction de l'unité de gestion du Nord du Nouveau-Brunswick. Les mesures de gestion proposées dans le plan directeur seront mises en œuvre à l'aide du plan d'affaires viable de l'unité de gestion, qui indique les mesures qui seront mises en œuvre annuellement, leur coût et le calendrier précis qui leur est associé.

Le tableau suivant présente un résumé des mesures prioritaires. Ce tableau ne comprend pas les activités de gestion courantes et continues. Le caractère prioritaire de chaque mesure a été déterminé et le tableau indique

lesquelles devront être prises immédiatement (d'ici 2011), celles qui seront mises en œuvre pendant le premier cycle de planification (2010-2015), et celles qui seront mises en œuvre à long terme. Certaines mesures seront prises de façon continue et seront donc mises en œuvre dans plus d'une période.

Le lieu rendra compte des progrès réalisés lors de la mise à jour annuelle sur la mise en œuvre du plan directeur et du Rapport sur l'état du lieu, après quoi le plan directeur sera révisé. Le Rapport sur l'état du lieu et le plan directeur seront révisés en 2015.

Conservation des ressources patrimoniales	Mesures immédiates 2010-2011	Premier cycle de planification 2010-2015	Mesures à long terme 2015-2020
Ressources culturelles			
Obtenir un inventaire archéologique et des rapports complets sur les travaux archéologiques réalisés entre 2000 et 2009.	•		
Créer une exposition présentée en rotation sur les recherches historiques et archéologiques en cours au lieu historique national de Grand-Pré et mettre en valeur les résultats de ces recherches dans un endroit bien en vue du Centre d'accueil.	•	•	
Évaluer, pour l'entretien des terres acquises en 2009 au sud du lieu désigné, des solutions innovatrices et peu coûteuses qui protègent les ressources culturelles non recensées à ce jour.	•	•	
Travailler avec les partenaires et les intervenants pour déterminer les techniques les plus appropriées permettant d'enrichir la programmation et l'interprétation des vestiges archéologiques acadiens du 17° et du 18° siècles découverts au lieu (p. ex. création d'un inventaire thématique d'artefacts).	•	•	
Mieux communiquer les messages de niveau II pour répondre aux intérêts de la collectivité locale.		•	

Conservation des ressources patrimoniales	Mesures immédiates 2010-2011	Premier cycle de planification 2010-2015	Mesures à long terme 2015-2020
Ressources culturelles			
Élaborer un plan d'entretien efficace qui protège adéquatement les ressources culturelles du lieu, en particulier les ressources archéologiques dans la « propriété triangulaire » et les « champs », ainsi que les lignes de vues vers le paysage historique des environs du lieu historique national.		•	
Étudier et évaluer de manière plus approfondie les caractéristiques archéologiques dans les « champs » afin de cerner la période et la fonction des ressources culturelles.		•	
Continuer d'utiliser le secteur des « champs » acquis en 2009 à des fins agricoles.		•	
Travailler avec les partenaires et les intervenants à l'élaboration d'une nouvelle programmation qui maintient la valeur historique des « jardins commémoratifs » et protège les ressources culturelles du lieu.		•	
Travailler avec les partenaires et les intervenants pour compléter l'inventaire des ressources archéologiques.		•	•
Laisser mourir et se régénérer les vieux saules français, une ressource culturelle de niveau 1. Au besoin, Parcs Canada favorisera leur propagation dans leur habitat traditionnel.		•	•
Réaffecter les ressources de l'unité de gestion pour assurer l'entretien et la protection des ressources culturelles existantes.		•	
Collaborer avec les partenaires de recherche et les intervenants pour s'assurer que les efforts de protection des ressources culturelles des « jardins commémoratifs » complètent les initiatives de protection de la valeur historique et de la forte identité des jardins et favorisent un accès libre permettant aux visiteurs d'apprécier ce secteur invitant à la contemplation.		•	
Mettre en œuvre un plan durable de gestion de la végétation qui tient compte de la sécurité des visiteurs.		•	
Élaborer et appliquer un plan de gestion de la végétation pour la « propriété triangulaire ».		•	

Expérience du visiteur	Mesures immédiates 2010-2011	Premier cycle de planification 2010-2015	Mesures à long terme 2015-2020
Marketing et promotion			
Élaborer un concept d'expérience du visiteur qui intégrera le Quotient explorateur (QE) à la programmation et créer un éventail de possibilités visant à mieux répondre aux besoins et aux intérêts des visiteurs selon les profils de QE.	•		
Faire en sorte que le lieu historique national de Grand-Pré redevienne un partenaire actif des activités touristiques acadiennes et établisse d'autres partenariats, notamment avec le <i>Harvest Festival</i> et divers lieux historiques de la vallée de l'Annapolis.	•		
Offrir un atelier sur le Quotient explorateur au personnel de Parcs Canada, à la Société Promotion Grand-Pré, aux partenaires et aux intervenants.	•		
Améliorer les liens avec les sites Web des organisations de marketing de destinations.	•		
En étroite collaboration avec la Société Promotion Grand-Pré, examiner le plan de marketing et en élaborer un nouveau qui s'étalera sur une plus longue période, c'est- à-dire cinq ans, et examiner les segments de marché, le positionnement, les produits et les options de partenariat.	•	•	
Collaborer avec la Société Promotion Grand-Pré à l'élaboration d'une stratégie promotionnelle cohérente respectant le mandat de Parcs Canada.	•	•	
Promouvoir activement les cartes d'entrée Ambassadeur auprès des résidants de la région et explorer la possibilité de leur proposer d'acheter des cartes d'entrée à l'avance.	•	•	•
Maintenir le marché des écoles en tant que priorité pour le lieu historique national de Grand-Pré.	•	•	•
Participer activement aux activités de la CTACA pour profiter des débouchés touristiques et créer des liens avec les marchés existants et futurs.	•	•	•
Positionner le lieu historique national de Grand- Pré comme une destination « incontournable » exerçant un attrait universel.	•	•	•
Élaborer des produits qui répondent aux intérêts et besoins particuliers de chaque segment de marché spécifique en ayant recours au Quotient explorateur et aux données en sciences sociales.	•	•	•

Expérience du visiteur	Mesures immédiates 2010-2011	Premier cycle de planification 2010-2015	Mesures à long terme 2015-2020
Marketing et promotion			
Évaluer les forfaits de destinations actuels offerts en partenariat avec les entrepreneurs locaux pour répondre aux intérêts et aux besoins des segments de marché ciblés.	•	•	•
Promouvoir et encourager l'utilisation du programme des ambassadeurs, sur place et dans le site Web de Parcs Canada.	•	•	•
Maintenir des relations proactives avec les médias pour promouvoir le lieu.	•	•	•
Travailler avec les intervenants et les partenaires pour améliorer la promotion locale d'événements offerts au lieu historique au moyen de divers outils de communication : journaux locaux, annonces à la radio, invitations par la poste, site Web, avis par courriel, etc.	•	•	•
Travailler avec les gestionnaires d'attractions locales et régionales afin d'explorer les possibilités de forfaits touristiques qui s'harmonisent avec les stratégies de l'industrie touristique à l'échelle locale et régionale et qui appuient le développement économique de la région. Collaborer avec la Kings County Tourism Association et la Destination Southwest Nova Association.	•	•	•
Travailler en partenariat avec les groupes locaux en vue de créer des expériences touristiques et des forfaits établissant des liens entre les histoires respectives du lieu historique national de Grand-Pré, de l'arrondissement historique rural national et de l'expérience acadienne.	•	•	•
Promouvoir le lieu historique national de Grand-Pré en tant que destination touristique auprès des résidants du Nouveau-Brunswick qui habitent dans un rayon de 300 à 400 km du lieu.	•	•	•
Travailler de concert avec les organisations de marketing de destinations et les organisations touristiques provinciales et régionales en vue de conquérir les marchés ciblés : Acadiens, Néo-Canadiens, résidants de la Municipalité régionale d'Halifax, résidants de la vallée, population des Maritimes et visiteurs de l'extérieur de la Nouvelle-Écosse séjournant dans la province.		•	
Cibler le marché des bateaux de croisière qui font escale à Halifax et mettre l'accent sur les plus petits groupes qui partent en excursion en minibus depuis le port d'Halifax. Placer une personne-ressource au port d'Halifax.		•	

Expérience du visiteur	Mesures immédiates 2010-2011	Premier cycle de planification 2010-2015	Mesures à long terme 2015-2020
Marketing et promotion			
Participer activement aux efforts de marketing coopératif avec d'autres organismes acadiens qui font la promotion de la marque « Acadie », comme la CTACA, pour tirer profit des possibilités d'expérience touristiques, créer des liens naturels avec les marchés existants et nouveaux et former de nouveaux partenariats.		•	•
Offre de services aux visiteurs			
Donner aux visiteurs l'accès gratuit aux terrains du lieu historique national de Grand-Pré tout au long de l'année. Les droits d'entrée ne sont maintenant exigés qu'au Centre d'accueil et à l'église-souvenir.	•		
Améliorer les possibilités de découvrir le paysage historique depuis la « propriété triangulaire » en éclaircissant la végétation pour dégager les lignes de vue vers les terres endiguées qui permettent l'établissement de rapports avec le paysage historique et la communauté agricole locale, et mettre sur pied un programme actif d'entretien pour préserver l'intégrité des ressources archéologiques.	•		
Explorer, avec les partenaires et les intervenants, les possibilités d'expérience du visiteur sur les terrains acquis en 2009 au sud et à l'est du lieu désigné.	•		
Améliorer l'information relative à la planification de la visite dans le site Web de Parcs Canada et fournir un lien vers le site Web de la Société Promotion Grand-Pré pour des renseignements plus détaillés sur le lieu.	•		
Améliorer la signalisation (menant au lieu et dans le lieu), les schémas de circulation et la transmission de messages dans le lieu, et intégrer ces améliorations à la programmation.	•		
Préparer un plan du lieu pour montrer aux visiteurs l'éventail des possibilités qu'offre le lieu historique national de Grand-Pré, susciter un sentiment d'attachement au paysage environnant, y compris les terres endiguées et les collectivités locales, et faire connaître les autres possibilités offertes aux visiteurs dans la région.	•		
Élargir l'offre de programmes éducatifs hivernaux proposés par le lieu aux étudiants des niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire afin d'augmenter l'utilisation du lieu pendant la saison intermédiaire.	•		

Expérience du visiteur	Mesures immédiates 2010-2011	Premier cycle de planification 2010-2015	Mesures à long terme 2015-2020
Offre de services aux visiteurs			
Continuer d'offrir aux visiteurs des possibilités de découvrir le cadre agricole du lieu historique et les pratiques agricoles, surtout sur les terres acquises en 2009. Fixer des buts et des objectifs visant l'interprétation de l'histoire associée aux terres situées au sud du lieu historique national.	•		
Promouvoir activement Horton Landing et son lien avec Grand-Pré, sur place et dans le site Web du lieu historique national.	•		
En collaboration avec les partenaires et les intervenants, examiner les besoins de signalisation entre le lieu historique national et Horton Landing afin de guider les visiteurs au sein du paysage agricole environnant.	•		
Créer des niveaux de référence pour le nombre de visiteurs qui profitent de leur visite au lieu historique national de Grand-Pré pour se rendre à Horton Landing.	•		
Actualiser l'information concernant chaque phase du cycle de visite et créer des liens avec d'autres lieux historiques nationaux de la région dans le site Web du lieu.	•		
Maintenir à court terme les activités agricoles en cours sur les terres acquises en 2009 au sud de la propriété afin de protéger cette vocation et de continuer d'offrir aux visiteurs la possibilité d'apprécier le caractère agricole de l'endroit.	•		
Examiner les services actuellement offerts au lieu historique national afin de déterminer les possibilités du lieu si la région de Grand Pré est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.	•		
Organiser des « journées communautaires » mettant en vedette des collectivités individuelles tout en offrant des activités qui leur sont pertinentes et qui répondent à leurs besoins et leurs intérêts. Évaluer l'intérêt de tenir au lieu historique une « Journée des Planters de la Nouvelle-Angleterre » similaire à la « Journée acadienne ».	•		
En collaboration avec les partenaires de recherche et les intervenants, élaborer une programmation ayant des liens directs et concrets avec la colonisation acadienne du début des années 1680 à 1755, afin de favoriser les possibilités d'expérience du visiteur.	•		

Expérience du visiteur	Mesures immédiates 2010-2011	Premier cycle de planification 2010-2015	Mesures à long terme 2015-2020
Offre de services aux visiteurs			
Avec les partenaires et les intervenants, évaluer les besoins possibles en matière de voies de circulation dans le lieu, y compris les besoins potentiels d'accessibilité pour tous.	•		
Se pencher sur les recommandations visant le paysage culturel formulées dans le plan conceptuel préparé en 2009 et touchant la signalisation, la communication de messages sur place et les schémas de circulation, et intégrer ces recommandations, au besoin, à la programmation visant la « propriété triangulaire » et « les champs ».	•		
Examiner la possibilité de recommencer à cultiver des parties des terres acquises en 1999 pour réduire les coûts d'entretien et offrir une expérience directement liée aux pratiques agricoles appliquées depuis plus de trois siècles à Grand Pré.	•		
Examiner les schémas de circulation de la « propriété triangulaire » et des « champs » en vue d'améliorer l'accès à ce secteur et de l'intégrer à la vision globale pour la propriété acquise en 2009 au sud du lieu historique national.	•		
Examiner la programmation actuelle pour déterminer les lacunes relatives aux segments de marché.	•	•	
Explorer la possibilité d'élargir la gamme d'activités offertes pendant les saisons intermédiaires afin d'attirer des visiteurs des environs ou de la région, par exemple des activités spéciales, des foires, le <i>Harvest Festival</i> et les célébrations du temps des Fêtes.	•	•	
Explorer l'utilisation d'appareils d'interprétation autonome, la possibilité d'enrichir l'interprétation des ressources archéologiques au moyen de diverses techniques et le recours à des outils de communication pour permettre aux visiteurs d'interagir avec le lieu.	•	•	
En collaboration avec les partenaires et les intervenants, explorer la possibilité d'ouvrir au public et à des groupes scolaires des programmes de recherche archéologique pour leur faire vivre une expérience pratique authentique au lieu.	•	•	
Déplacer l'installation d'entretien à un endroit approprié à l'intérieur du lieu historique national afin d'accroître l'efficacité du personnel de l'entretien et de remédier aux problèmes de sécurité et d'entreposage engendrés par l'installation vieillissante actuelle.	•	•	

Expérience du visiteur	Mesures immédiates 2010-2011	Premier cycle de planification 2010-2015	Mesures à long terme 2015-2020
Offre de services aux visiteurs			
Explorer les possibilités permettant aux visiteurs de découvrir la beauté naturelle de la région et d'observer en toute sécurité les pratiques agricoles sur les terres cultivées adjacentes au lieu historique national.	•	•	
Travailler de concert avec les intervenants et les partenaires à l'élaboration de nouvelles activités et de nouveaux programmes saisonniers pour les visiteurs afin de favoriser les visites répétées, et créer des produits et des programmes innovateurs qui répondent aux intérêts des visiteurs.	•	•	
Évaluer, en collaboration avec la Société Promotion Grand-Pré, la possibilité que le lieu historique national de Grand-Pré accueille des événements présentant un intérêt pour les collectivités locales et pouvant contribuer à la promotion du lieu.	•	•	•
Explorer la possibilité d'offrir sur place à des publics cibles, notamment aux aînés, de nouveaux programmes éducatifs dans divers domaines (géologie, histoire, musique, éducation permanente et langues) dispensés au lieu historique.		•	
Explorer l'utilisation de divers outils d'interprétation pour enrichir les possibilités actuelles d'expérience du visiteur aux « jardins commémoratifs ».		•	
Selon le niveau d'intérêt des résidants de la région, envisager la création d'un programme de bénévolat au lieu historique national de Grand-Pré visant l'archéologie, les pratiques agricoles traditionnelles, les collections, etc.		•	
Explorer les possibilités de partenariat avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et d'autres organismes pour faciliter l'exposition des artefacts, y compris ceux qui sont actuellement entreposés au Centre de services de l'Atlantique, afin de sensibiliser davantage le public à la richesse du patrimoine des Acadiens, des <i>Planters</i> de la Nouvelle-Angleterre et des Mi'kmaq.		•	
Mettre en valeur l'art acadien, les festivals de musique, les présentations par des conférenciers spéciaux et l'offre d'artisanat acadien local à la boutique.		•	•

Expérience du visiteur	Mesures immédiates 2010-2011	Premier cycle de planification 2010-2015	Mesures à long terme 2015-2020
Interprétation des lieux historiques nationaux			
Créer un point d'interprétation qui communique la valeur historique des « jardins commémoratifs ».	•		
Étudier, avec les partenaires de recherche en archéologique, comment intégrer davantage les fouilles archéologiques à la programmation du lieu.	•	•	
Fournir une interprétation contextuelle élargie du paysage culturel de la « propriété triangulaire » qui explique le lien entre le lieu et le marais, y compris les influences des Acadiens, des <i>Planters</i> de la Nouvelle-Angleterre et de leurs descendants, qui ont aménagé des digues et cultivé les terres endiguées.	•	•	
Travailler avec les Mi'kmaq afin de présenter l'histoire de ces derniers et sa pertinence quant à la valeur historique du lieu historique national, y compris les liens qui existaient entre les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et les Acadiens.		•	•
Collaborer avec d'autres lieux historiques de la région liés à l'histoire acadienne, comme le lieu historique national du Fort-Anne et les cimetières acadiens, afin de mieux cerner les liens avec les colons acadiens qui ont résidé dans la région entre 1682 et 1755 et la diaspora acadienne.		•	•

Appréciation et compréhension du public	Mesures immédiates 2010-2011	Premier cycle de planification 2010-2015	Mesures à long terme 2015-2020
Éducation du public et communications exter	nes		
En collaboration avec la Société Promotion Grand-Pré, élaborer du matériel d'éducation et de diffusion externe qui peut être intégré au programme d'enseignement.	•		
Communiquer des messages relatifs à l'établissement historique acadien et au paysage qui en a résulté, grâce à des initiatives d'éducation du public et de diffusion externe qui répondent aux intérêts des marchés ciblés.	•	•	•
Collaborer avec les intervenants et les partenaires pour assurer la mise à jour régulière du site Web du lieu historique national de Grand-Pré, la cohérence du contenu avec les intérêts des publics cibles et la création de liens vers des sites d'intérêt qui viennent appuyer les efforts déployés par la Société Promotion Grand-Pré.	•	•	•
Susciter des occasions d'éducation du public et de diffusion externe en collaboration avec divers établissements d'enseignement, en particulier ceux de la Vallée (p. ex. Université Acadia).	•	•	•
Rechercher et établir des liens avec des institutions de l'extérieur de la province afin de lier Grand-Pré à un contexte plus global.		•	
En collaboration avec les partenaires et les intervenants, augmenter le nombre de produits éducatifs offerts par des tiers.		•	
Participer à des activités et à des festivals ciblant les associations culturelles et les Néo-Canadiens.		•	•
Collaborer avec les collectivités et les groupes locaux à l'organisation d'activités qui influenceront le développement futur de la région.		•	•
Mobilisation des partenaires et des intervena	nts		
Continuer de collaborer avec les intervenants et les partenaires pour éradiquer l'herbe à l'ail (Alliaria petiolata) dans le lieu.	•		
Formuler des objectifs de recherche stratégique et des occasions de partenariat à long terme avec des organismes de recherche.	•		
Examiner les relations actuelles avec les partenaires et les intervenants afin de déterminer les lacunes et d'établir de nouveaux partenariats pour rejoindre un plus large éventail de clientèles cibles.	•		

Appréciation et compréhension du public	Mesures immédiates 2010-2011	Premier cycle de planification 2010-2015	Mesures à long terme 2015-2020		
Mobilisation des partenaires et des intervenants					
Travailler avec le Comité consultatif Nomination Grand Pré durant le processus visant l'inscription de Grand-Pré au patrimoine mondial de l'UNESCO.	•				
Travailler avec l'entité responsable de la gouvernance du site du patrimoine mondial afin de créer des possibilités de partenariat et des relations de travail contribuant à la vision du site du patrimoine mondial.	•				
Travailler avec l'entité responsable de la gouvernance du site du patrimoine mondial pour appuyer l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial au lieu historique national de Grand-Pré.	•				
Créer un comité consultatif d'intervenants et tenir des réunions régulières pour examiner les possibilités de partenariat au lieu historique national de Grand-Pré.	•				
Travailler avec le département des stages pratiques de l'Université Saint Mary's pour établir une entente formelle sur des objectifs de recherche au lieu historique national de Grand-Pré.	•				
Rencontrer les Mi'kmaq de la région pour connaître leur niveau d'intérêt à l'égard du lieu et entretenir des communications et un dialogue ouverts.	•				
Explorer les occasions d'attirer une clientèle internationale, outre les Acadiens et leurs descendants, en raison de la possibilité que la région de Grand Pré devienne un site du patrimoine mondial. Travailler avec les collectivités locales et les organismes régionaux et internationaux pour accueillir des événements spéciaux au lieu historique national de Grand-Pré afin de rehausser sa visibilité et sa pertinence.	•	•			
Élaborer un modèle d'intendance pour le lieu historique national de Grand-Pré qui permet la réalisation du mandat de Parcs Canada et de la Société Promotion Grand-Pré tout en tenant compte de la participation et du soutien des intervenants concernés.	•	•			
Offrir aux artistes, associations d'artistes et musiciens locaux et acadiens davantage d'occasions de mettre en valeur leur travail lors d'expositions d'art, de conférences et d'ateliers présentés au lieu historique national.	•	•			

Appréciation et compréhension du public	Mesures immédiates 2010-2011	Premier cycle de planification 2010-2015	Mesures à long terme 2015-2020
Mobilisation des partenaires et des intervena	nts		
Organiser des ateliers avec des organismes de recherche et des intervenants en vue de définir pour le lieu des objectifs stratégiques à long terme au niveau de la recherche et des partenariats.	•	•	
Travailler avec les représentants des communautés mi'kmaq pour repérer les possibilités de participation de ces dernières aux comités consultatifs, afin de fournir à Parcs Canada des commentaires et des conseils techniques relatifs aux parcs nationaux et aux lieux historiques nationaux. Le processus néo-écossais sera respecté et la relation sera définie en collaboration avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.	•	•	
Travailler de concert avec les organismes agricoles et les groupes de conservation de la région, tels que le Grand-Pré Marsh Body, en vue de communiquer aux visiteurs les efforts mis en œuvre pour préserver le marais et le mode de vie rural dans la région de Grand Pré en proposant des séances d'information, des présentations et des expositions au lieu historique national.	•	•	•
Donner aux partenaires et aux intervenants des occasions d'influencer le développement du lieu historique national de Grand-Pré et d'y contribuer. Permettre aux partenaires et aux intervenants de définir leurs relations avec le lieu et de décider comment ils souhaitent contribuer et participer aux activités du lieu.	•	•	•
Favoriser des occasions de partenariat mutuellement avantageuses et présentant des retombées économiques éventuelles avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, la collectivité de Grand Pré et la population de la vallée de l'Annapolis.	•	•	•
Collaborer avec les associations culturelles et les organismes d'aide aux immigrants de la Municipalité régionale d'Halifax afin de mieux comprendre les valeurs, les besoins et les intérêts qui permettront de joindre une clientèle hétéroclite.	•	•	•

Appréciation et compréhension du public	Mesures immédiates 2010-2011	Premier cycle de planification 2010-2015	Mesures à long terme 2015-2020	
Mobilisation des partenaires et des intervenants				
Travailler avec les partenaires au développement de nouveaux partenariats et promouvoir les possibilités d'expérience touristiques qui : 1) établissent des liens entre les lieux historiques axés sur l'histoire acadienne (liens entre les lieux administrés par Parcs Canada et ceux qui sont administrés par d'autres entités et qui ont un lien avec les Acadiens dans la région, afin que les visiteurs puissent apprécier les modèles d'établissement des Acadiens après la Déportation de 1755); 2) ciblent de nouveaux marchés; et 3) présentent le lieu historique national de Grand-Pré comme une destination privilégiée pour le visiteur local, régional et international.	•	•	•	
Collaborer avec les partenaires et les intervenants afin d'entreprendre des recherches qui amélioreront les connaissances archéologiques sur la vie des Acadiens, des <i>Planters</i> de la Nouvelle-Angleterre et des Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse dans la région du bassin des Mines.	•	•	•	
Poursuivre le travail de collaboration avec des établissements de recherche comme l'Université Saint Mary's et le Planter Studies Centre de l'Université Acadia pour analyser et interpréter le lieu et les artefacts trouvés sur place ou dans les environs, y compris les ressources culturelles mi'kmaq.	•	•	•	
Favoriser des occasions de partenariat mutuellement avantageuses et présentant des retombées économiques éventuelles avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, la collectivité de Grand Pré et la population de la vallée de l'Annapolis.	•	•	•	
Travailler en collaboration avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse à la création d'un comité consultatif autochtone pour la Nouvelle-Écosse continentale à Parcs Canada afin de représenter fidèlement leur participation, telle qu'ils l'auront définie.	•	•	•	
Partager l'information archéologique avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, cerner les lacunes en matière de recherche et réaliser des fouilles archéologiques additionnelles, lorsqu'elles sont jugées nécessaires, en collaboration avec l'archéologue représentant les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.	•	•	•	

Appréciation et compréhension du public	Mesures immédiates 2010-2011	Premier cycle de planification 2010-2015	Mesures à long terme 2015-2020	
Mobilisation des partenaires et des intervenants				
En collaboration avec les intervenants et les partenaires, inviter les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse à participer aux initiatives de protection et de mise en valeur des ressources archéologiques de Parcs Canada.	•	•	•	
Créer des possibilités de mobilisation et de dialogue avec les communautés locales et y participer.	•	•	•	
Travailler avec les entreprises et les agriculteurs de la région à la promotion de produits locaux.	•	•	•	
Travailler avec le Comité consultatif Nomination Grand Pré afin de définir le rôle de Parcs Canada dans la structure de gouvernance du site du patrimoine mondial.		•		
Explorer les possibilités de collaboration avec les sociétés de généalogie pour déterminer les liens entre les colons acadiens ayant résidé dans la région entre 1682 et 1755 et la diaspora acadienne.		•		
Avec l'aide des centres de généalogie de l'Université Sainte-Anne et de l'Université de Moncton, explorer les activités de généalogie relatives au lieu historique national de Grand-Pré qui favorisent le rapprochement des Acadiens avec le lieu.		•		
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour le Système de gestion de l'environnement et un plan d'urgence environnementale conformément à la Directive de Parcs Canada en matière de gestion environnementale (2009).		•		
Repérer, évaluer et assainir tous les sites susceptibles d'être contaminés.		•		

ANNEXE 4

Comment le plan directeur du lieu historique national de Grand-Pré appuie les attentes de Parcs Canada en matière de rendement

CONSERVATION DES RESSOURCES PATRIMONIALES

Attentes en matière de rendement	Objectifs qui appuient les attentes de Parcs Canada en matière de rendement
Ressources culturelles	
L'état des ressources culturelles de niveau I administrées par Parcs Canada dans les lieux historiques nationaux est maintenu ou amélioré.	Objectif 1.6 : Entretenir efficacement la propriété dans son ensemble pour protéger les ressources culturelles importantes et les valeurs historiques du lieu.
	Objectif 6.2.1 : Faire des « jardins commémoratifs » un endroit communautaire favorisant la contemplation, la relaxation et la découverte.
	Objectif 6.2.2 : Entretenir les « jardins commémoratifs » afin de protéger leurs importantes ressources culturelles, de même que leur valeur historique et leur forte identité.

EXPÉRIENCE DU VISITEUR		
Attentes en matière de rendement	Objectifs qui appuient les attentes de Parcs Canada en matière de rendement	
Les visiteurs interrogés éprouvent un sentiment d'attachement aux endroits visités.	Objectif 1.1 : Offrir aux visiteurs des possibilités de découvrir le lieu historique et d'en saisir toute la valeur par des moyens qu'ils jugent significatifs.	
	Objectif 1.3 : Permettre aux visiteurs de découvrir et d'apprécier le lieu historique national de Grand-Pré dans son contexte régional, incluant les terres endiguées, Horton Landing et la communauté agricole locale.	
	Objectif 1.6 : Entretenir efficacement la propriété dans son ensemble pour protéger les ressources culturelles importantes et les valeurs historiques du lieu.	
	Objectif 2.1 : Faire en sorte que les partenaires et les intervenants éprouvent de l'attachement pour le lieu historique national de Grand-Pré, qu'ils continuent d'en appuyer la protection et qu'ils veuillent participer à son intendance.	
	Objectif 2.5 : Explorer les possibilités de partenariat et de recherche afin d'approfondir notre compréhension des éléments qui donnent au lieu historique national de Grand-Pré son importance nationale, dans le but d'enrichir l'expérience du visiteur.	
	Objectif 6.1.1 : Enrichir la programmation dans le secteur de la « propriété triangulaire » et des « champs », en collaboration avec les partenaires et les intervenants.	
	Objectif 6.1.2 : Créer dans le secteur de la « propriété triangulaire » et des « champs » des occasions de découvrir l'endroit tel qu'il se présentait avant la Déportation des Acadiens et rapprocher les visiteurs du paysage et du village agricole prospère de jadis.	
	Objectif 6.2.1 : Faire des « jardins commémoratifs » un endroit communautaire favorisant la contemplation, la relaxation et la découverte.	

EXPÉRIENCE DU VISITEUR

Attentes en matière de rendement Objectifs qui appuient les attentes de Parcs Canada en matière de rendement Étude de marché et promotion Objectif 1.2 : Accroître l'affluence en s'adressant à des clientèles Le public visite les lieux administrés par Parcs Canada. cibles, comme les Acadiens, les Néo Canadiens, les résidants de la Municipalité régionale d'Halifax, les résidants de la vallée, la population des Maritimes et les visiteurs de l'extérieur de la Nouvelle-Écosse. Objectif 1.5 : Élaborer et promouvoir des programmes qui encouragent les visiteurs à revenir au lieu historique. Objectif 2.2 : Élargir la portée des programmes offerts au lieu historique national de Grand-Pré pour joindre de nouveaux marchés et accroître l'affluence, en collaboration avec les partenaires acadiens. Objectif 3.2 : Contribuer à faire de la vallée de l'Annapolis une destination touristique. Objectif 3.3 : Améliorer les activités offertes pendant la saison intermédiaire comme moyen d'accroître l'affluence au lieu historique national. Interprétation des lieux historiques nationaux

Les visiteurs interrogés ont appris de leur expérience et de leur participation active.

Objectif 1.1 : Offrir aux visiteurs des possibilités de découvrir le lieu historique et d'en saisir toute la valeur par des moyens qu'ils jugent significatifs.

Objectif 1.3 : Permettre aux visiteurs de découvrir et d'apprécier le lieu historique national de Grand-Pré dans son contexte régional, incluant les terres endiguées, Horton Landing et la communauté agricole locale.

Objectif 2.5 : Explorer les possibilités de partenariat et de recherche afin d'approfondir notre compréhension des éléments qui donnent au lieu historique national de Grand-Pré son importance nationale, dans le but d'enrichir l'expérience du visiteur.

Objectif 6.1.2 : Créer dans le secteur de la « propriété triangulaire » et des « champs » des occasions de découvrir l'endroit tel qu'il se présentait avant la Déportation des Acadiens et rapprocher les visiteurs du paysage et du village agricole prospère de jadis.

EXPÉRIENCE DU VISITEUR

Attentes en matière de rendement	Objectifs qui appuient les attentes de Parcs Canada en matière de rendement	
Offre de services des lieux historiques nationaux		
Les visiteurs interrogés sont satisfaits de leur visite.	Objectif 1.1 : Offrir aux visiteurs des possibilités de découvrir le lieu historique et d'en saisir toute la valeur par des moyens qu'ils jugent significatifs.	
	Objectif 1.5 : Élaborer et promouvoir des programmes qui encouragent les visiteurs à revenir au lieu historique.	
	Objectif 2.2 : Élargir la portée des programmes offerts au lieu historique national de Grand-Pré pour joindre de nouveaux marchés et accroître l'affluence, en collaboration avec les partenaires acadiens.	
	Objectif 2.5: Explorer les possibilités de partenariat et de recherche afin d'approfondir notre compréhension des éléments qui donnent au lieu historique national de Grand-Pré son importance nationale, dans le but d'enrichir l'expérience du visiteur.	
	Objectif 3.1 : Rétablir la place qu'occupait autrefois le lieu historique dans les collectivités locales.	
	Objectif 3.3 : Améliorer les activités offertes pendant la saison intermédiaire comme moyen d'accroître l'affluence au lieu historique national.	
	Objectif 6.1.2 : Créer dans le secteur de la « propriété triangulaire » et des « champs » des occasions de découvrir l'endroit tel qu'il se présentait avant la Déportation acadienne et rapprocher les visiteurs du paysage et du village agricole prospère de jadis.	
	Objectif 6.1.3 : Améliorer l'accès à la « propriété triangulaire » et aux « champs ».	
	Objectif 6.2.1 : Faire des « jardins commémoratifs » un endroit communautaire favorisant la contemplation, la relaxation et la découverte.	

APPRÉCIATION ET COMPRÉHENSION DU PUBLIC

Attentes en matière de rendement Objectifs qui appuient les attentes de Parcs Canada en matière de rendement La population canadienne saisit Objectif 1.1 : Offrir aux visiteurs des possibilités de découvrir le lieu l'importance des lieux patrimoniaux historique et d'en saisir toute la valeur par des moyens qu'ils jugent administrés par Parcs Canada et significatifs. appuie leur protection et leur mise Objectif 2.1 : Faire en sorte que les partenaires et les intervenants en valeur. éprouvent de l'attachement pour le lieu historique national de Grand-Pré, qu'ils continuent d'en appuyer la protection et qu'ils veuillent participer à son intendance. Objectif 2.4 : Si la région de Grand Pré est désignée site du patrimoine mondial, s'assurer que Parcs Canada jouera un rôle actif dans la structure de gouvernance et appuiera l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du lieu. Objectif 2.5 : Explorer les possibilités de partenariat et de recherche afin d'approfondir notre compréhension des éléments qui donnent au lieu historique national de Grand-Pré son importance nationale, dans le but d'enrichir l'expérience du visiteur. Objectif 3.1 : Rétablir la place qu'occupait autrefois le lieu historique dans les collectivités locales. Objectif 6.2.2 : Entretenir les « jardins commémoratifs » afin de protéger leurs importantes ressources culturelles, de même que leur valeur historique et leur forte identité. Éducation du public, diffusion externe et communications externes La population canadienne se Objectif 1.4 : Accroître l'efficacité des outils et des programmes renseigne sur le patrimoine des d'éducation du public et de diffusion externe, en collaboration avec la Société Promotion Grand-Pré et d'autres partenaires. lieux administrés par Parcs Canada et comprend que ces lieux sont Objectif 6.2.1 : Faire des « jardins commémoratifs » un endroit protégés et mis en valeur en son communautaire favorisant la contemplation, la relaxation et la nom. découverte.

APPRÉCIATION ET COMPRÉHENSION DU PUBLIC

Attentes en matière de rendement	Objectifs qui appuient les attentes de Parcs Canada en
	matière de rendement

Mobilisation des partenaires et des intervenants

Les intervenants et les partenaires participent à la protection et à la mise en valeur des endroits administrés par Parcs Canada.

Objectif 2.1 : Faire en sorte que les partenaires et les intervenants éprouvent de l'attachement pour le lieu historique national de Grand-Pré, qu'ils continuent d'en appuyer la protection et qu'ils veuillent participer à son intendance.

Objectif 2.2 : Élargir la portée des programmes offerts au lieu historique national de Grand-Pré pour joindre de nouveaux marchés et accroître l'affluence, en collaboration avec les partenaires acadiens.

Objectif 2.3 : Collaborer avec les partenaires et les intervenants afin de terminer et d'appuyer la proposition visant à faire inscrire la région de Grand Pré à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Objectif 2.4 : Si la région de Grand Pré est désignée site du patrimoine mondial, s'assurer que Parcs Canada jouera un rôle actif dans la structure de gouvernance et appuiera l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du lieu.

Objectif 2.6 : Rechercher de nouvelles possibilités de partenariat avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse afin d'accroître leur participation, telle qu'ils l'auront définie.

Objectif 3.1 : Rétablir la place qu'occupait autrefois le lieu historique dans les collectivités locales.

Objectif 3.2 : Contribuer à faire de la vallée de l'Annapolis une destination touristique.

Objectif 6.1.1 : Enrichir la programmation dans le secteur de la « propriété triangulaire » et des « champs », en collaboration avec les partenaires et les intervenants.

Objectif 6.2.1 : Faire des « jardins commémoratifs » un endroit communautaire favorisant la contemplation, la relaxation et la découverte.

ANNEXE 5

Remerciements

Le plan est le fruit du travail concerté d'un grand nombre de personnes. Sa préparation a été guidée par les commentaires de nombreuses personnes et organisations qui ont contribué au processus, notamment des membres intéressés du public, des partenaires, des intervenants, des collectivités et des entrepreneurs locaux, des organismes non gouvernementaux, des organisations touristiques, des groupes de protection du patrimoine, des organisations gouvernementales et des membres du personnel de l'unité de gestion. L'apport de ce groupe très diversifié de personnes a permis d'élaborer un plan qui guidera la gestion du lieu historique national de Grand-Pré pendant de nombreuses années. Parcs Canada apprécie leur aide et remercie tous ceux et celles qui ont pris le temps de faire part de leurs réflexions à l'équipe de planification en participant à l'atelier et aux journées portes ouvertes.

Nous voulons remercier tout particulièrement la communauté acadienne, représentée par la Société Promotion Grand-Pré, le Comité consultatif acadien et les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, représentés par le bureau de négociation Kwilmu'kw Maw-klusuaqn, qui ont fourni une importante rétroaction sur le plan directeur provisoire.